

STA  
2364



Université du Québec  
École nationale d'administration publique

**FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA : VERS LA  
MESURE DES ENJEUX**

Par  
Karin Prince-Agbodjan

BIBLIOTHÈQUE  
ENAP  
QUÉBEC

**Rapport de stage présenté à Pierre Martineau,  
en vue de l'obtention de la Maîtrise en administration publique  
Option pour analystes  
(Administration internationale)**

**Direction Générale de l'Évaluation, de la Mesure du Rendement et de  
l'Examen**

**Affaires indiennes et du Nord Canada**

**Gatineau**

**Juin 2009**

## Tables des matières

<b>RÉSUMÉ</b> .....	3
<b>DÉDICACE</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION D'ACCUEIL ET MANDAT DE STAGE</b> .....	6
1. LE MINISTERE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA .....	6
2. LE STAGE A L'UNITE DE LA MESURE DU RENDEMENT.....	7
2.1. <i>L'unité de la mesure du Rendement</i> .....	7
2.1.1. La mesure du rendement au sein du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada ....	7
2.2. <i>Mandat de stage et contexte organisationnel</i> .....	8
2.2.1. Mandat de stage .....	8
2.2.2. Contexte organisationnel du stage.....	9
2.2.3. Leçons apprises et compétences mises à contribution.....	10
<b>II. LES FEMMES AUTOCHTONES AU CANADA, EN AUSTRALIE, AUX ÉTATS-UNIS ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE</b> .....	10
<b>III. MESURE DES PROBLEMES DES FEMMES AUTOCHTONES A L'ETUDE</b> .....	13
3.1. <i>Cadre théorique</i> .....	13
3.1.1. La mesure du rendement .....	13
3.2. <i>Les indicateurs de performance</i> .....	14
3.2.1. Définition des indicateurs de performance.....	14
3.2.2. Critères d'un bon indicateur de performance.....	15
3.3. <i>Cadre conceptuel</i> .....	16
3.3.1. Cadre conceptuel de la mesure du rendement .....	16
3.4. <i>Le tableau de bord : outil de la mesure du rendement</i> .....	18
3.5. <i>Les indicateurs de recherche suivant à la trace les problèmes des femmes autochtones</i> .....	20
3.5.1. Méthode d'élaboration des indicateurs de performance .....	20
3.6. <i>Indicateurs clés retenus</i> .....	21
<b>IV. LIMITES DE LA RECHERCHE ET RECOMMANDATIONS</b> .....	24
4.1. <i>Limites</i> .....	24
4.2. <i>Recommandations</i> .....	25
<b>CONCLUSION</b> .....	28
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	29
<b>ANNEXE A</b> .....	43
<b>ANNEXE B</b> .....	54
<b>I- INDEX</b> .....	55
1. HUMAN ACTIVITY AND ENVIRONMENTAL SUSTAINABILITY INDEX .....	55
2. CANADIAN ENVIRONMENTAL SUSTAINABILITY INDEX.....	57
3. THE HUMAN DEVELOPMENT INDEX (HDI).....	58
4. THE COMMUNITY WELL-BEING INDEX .....	60
5. CHILD WELL-BEING (CWB).....	62
6. POTENTIAL YEAR OF LIFE LOST (PYLL) .....	64
7. GINI COEFFICIENT .....	65
8. COMMUNITY CAPACITY INDEX .....	66
9. BUSINESS VITALITY INDEX .....	67
10. THE CORRUPTION PERCEPTIONS INDEX (CPI).....	68
11. ABORIGINAL GOOD GOVERNANCE INDEX .....	70

12. GENUINE PROGRESS INDEX (GPI).....	72
INCOME DISTRIBUTION .....	73
<b>HOUSEWORK, VOLUNTEERING, AND HIGHER EDUCATION.....</b>	<b>73</b>
CRIME .....	73
RESOURCE DEPLETION .....	73
POLLUTION.....	73
LONG-TERM ENVIRONMENTAL DAMAGE.....	73
CHANGES IN LEISURE TIME.....	73
DEFENSIVE EXPENDITURES .....	73
LIFESPAN OF CONSUMER DURABLES & PUBLIC INFRASTRUCTURE .....	73
DEPENDENCE ON FOREIGN ASSETS .....	73
<b>II. SURVEYS.....</b>	<b>74</b>
1. ABORIGINAL PEOPLES SURVEY (APS) .....	74
2. REGIONAL HEALTH SURVEY (RHS) .....	75
3. LABOUR FORCE SURVEY .....	77
4. ABORIGINAL CHILDREN SURVEY .....	78
6. ABORIGINAL BUSINESS SURVEY /ABORIGINAL ENTREPRENEUR SURVEY .....	80
<b>ANNEXE C.....</b>	<b>82</b>
<b>I. DÉFIS ET PROBLÈMES DES FEMMES AUTOCHTONES .....</b>	<b>122</b>
<i>1.1. Questions socio-économiques.....</i>	<i>122</i>
1.1.1. Éducation .....	122
1.1.2. Santé .....	123
1.1.3. Famille et bien-être.....	125
1.1.4. Violence .....	127
1.1.4. Logement.....	130
1.1.5. Considérations économiques.....	133
<i>1.2. Droits et justice.....</i>	<i>134</i>
1.2.1. Surpopulation carcérale et accès à la justice .....	134
1.2.2. La loi sur les Indiens et le projet de loi c-31.....	136
1.2.3. Égalité des sexes et analyse comparative entre les sexes .....	138
<i>1.3. Leadership et prise de décision.....</i>	<i>141</i>
<i>1.4. Culture et identité.....</i>	<i>143</i>

113 JUL 2009

## Résumé

Au Canada et ailleurs dans le monde, les administrations publiques appelées à la reddition de comptes, gèrent 'axées sur les résultats'. L'efficacité et l'efficience des programmes et services gouvernementaux sont le point de mire des citoyens et parlementaires. Cet état de chose suppose une bonne définition des besoins des bénéficiaires des programmes et services, préalable à des solutions pertinentes et à leur mesure.

Mon mandat de recherche dans l'unité de la « Mesure du Rendement » du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (MAINC) s'inscrit dans ce contexte; les enjeux des femmes autochtones au Canada, en Australie, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande tout comme leurs indicateurs en font l'objet.

Les résultats de la recherche ont permis de constater que les conditions de vie de ces femmes dans les quatre pays à l'étude sont en deçà de celles de leurs compatriotes. Il importe pour ce faire de les promouvoir en leur donnant les moyens de réussir. J'ai donc identifié treize indicateurs de rendement importants susceptibles de guider les efforts du gouvernement en ce sens.

Certains de ces indicateurs sont basés sur ceux existants aux AINC et Santé Canada en prenant soin de les ajuster selon le genre, d'autres proviennent d'autres pays et organismes internationaux et d'autres encore ont été développés par moi.

Le travail dans son ensemble s'avère une piste de réflexion et de discussion notamment sur les questions d'égalité des sexes dans les programmes du ministère, la possible intégration du genre dans son cadre de mesure du rendement. Il offre l'opportunité de recherches ultérieures en la matière.

## Dédicace

À Noam et Didier, mes puissants leviers

Merci à Pierre, mon incroyable professeur

Merci à Tamara et Jason, ma formidable équipe

## Introduction

Conformément aux exigences du nouveau management public et de la gestion axée sur les résultats introduits dans les administrations publiques depuis deux décennies, le Canada comme nombre de pays de l'OCDE est appelé à rendre compte de sa gestion des deniers publics, de l'efficacité et l'efficience des programmes et services gouvernementaux. Cela implique conséquemment de bien cibler les besoins des bénéficiaires des programmes et services avant de pouvoir y répondre et de pouvoir mesurer les résultats atteints.

L'unité de la « Mesure du Rendement » au Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (MAINC) m'a pour ce faire confié, à titre de stagiaire, un mandat de recherche sur les femmes autochtones au Canada, en Australie, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande; il s'agit de déceler leurs préoccupations et de proposer des indicateurs de performance les suivant à la trace.

Après avoir brièvement présenté le MAINC et le contexte du stage, le cadre théorique, conceptuel et la méthodologie seront exposés, les préoccupations clés des femmes autochtones et les indicateurs permettant de les suivre à la trace suivront, puis les limites du travail et les recommandations précéderont la conclusion.

# **I. Présentation de l'organisation d'accueil et mandat de stage**

## **1. Le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada**

Affaires Indiennes et du Nord Canada (AINC) a pris l'engagement de contribuer à faire du Canada une place où il fait bon vivre pour les populations autochtones et nordiques. Le ministère veut alors contribuer au bien-être et au développement (humain, social, économique) de ces populations, en répondant de manière appropriée à leurs besoins spécifiques.

AINC est responsable de deux mandats, notamment des affaires indiennes et inuits, puis du développement du nord du Canada. Dans le cadre de la gestion des affaires indiennes et inuits, AINC négocie, au nom du gouvernement canadien, des ententes sur le règlement des revendications territoriales tout comme des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il finance en outre des services de type provincial tels que l'éducation, le logement. Le mandat du nord confère au ministère la gestion des ressources de cette zone ainsi qu'une implication active dans son développement politique et économique.

Les Métis, les Indiens non inscrits et les autochtones résidant en milieu urbain sont eux aussi sous la responsabilité du ministère via le Bureau de l'Interlocuteur Fédéral (BIF) dont le mandat est la promotion du bien-être de ces populations. Le ministère se consacre à un volet international par le biais des dossiers circumpolaires impliquant des autochtones.

AINC doit faire face à des défis dans la conduite de ses mandats. La démographie galopante des populations autochtones donne lieu à une pression accrue sur la demande des services ; la prestation de services à trois groupes culturellement distincts, localisés à divers endroits (réserves, régions isolées, zones urbaines) est loin d'être une sinécure. (AINC, 2008a)

## **2. Le stage à l'Unité de la Mesure du Rendement**

### **2.1. L'unité de la mesure du Rendement**

L'unité de travail « Mesure du Rendement » fait partie de la direction générale de l'Évaluation, de la Mesure du Rendement et de l'Examen (DGEMRE), qui elle, est incluse dans le secteur de la Vérification et de l'Évaluation d'AINC. Cette unité joue un rôle clé dans le secteur de la Vérification et de l'Évaluation, car elle se place en amont de toute activité de mesure de la performance et de l'évaluation. Elle fournit, en effet, des données de qualité, préalable indispensable au travail des deux secteurs susmentionnés ; elle prodigue par ailleurs des conseils stratégiques sur le cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, tout comme des conseils et des directives sur l'élaboration de stratégies de mesure du rendement.

#### **2.1.1. La mesure du rendement au sein du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada**

La mesure du rendement est un exercice auquel doivent se soumettre tous les ministères : il est en accord avec l'engagement du gouvernement de rendre compte aux citoyens de sa gestion des avoirs publics conformément à la loi sur la gestion des finances publiques. Les ministères rendent compte autant aux parlementaires qu'aux citoyens de la façon dont ils exécutent leur mandat, des difficultés ou défis qui sont les leurs, des résultats auxquels ils parviennent.

Bien qu'AINC réponde aux exigences de l'imputabilité, notamment en publiant ses résultats dans les rapports sur les plans et priorités, force est de constater que la culture de la mesure du rendement n'est pas pour autant bien ancrée au ministère. En effet, plusieurs rapports d'évaluation ont souligné les lacunes des programmes en mesure du rendement

(par exemple l'absence d'un modèle logique solide) ; sur le terrain, il arrive aux agents d'évaluation de faire face à une carence de données de qualité pour appuyer leur travail.

La politique du Conseil du Trésor du Canada sur les transferts de paiement et la nouvelle politique d'Évaluation en vigueur depuis avril 2009 mettent plus que jamais l'accent sur la mesure du rendement en exigeant que chaque programme devant être renouvelé soit doté d'une stratégie de mesure du rendement qui soit actualisée tout au long du cycle de vie du programme.

Au regard des faits exposés, il est patent que la mesure du rendement représente un défi pour AINC, qui a d'ailleurs déjà pris le problème à bras le corps. Le ministère est passé d'une culture d'extrants à une culture de résultats et il souscrit à ce titre totalement à l'engagement du gouvernement fédéral de réduire le fardeau administratif de la production de rapports pour les bénéficiaires de programme tel que recommandé par le groupe d'experts indépendant. Cette réduction aidera AINC à se focaliser sur l'essentiel, autrement dit *à mesurer ce qui compte*, en l'occurrence les résultats.

L'équipe de la mesure du rendement, à qui échoit la mesure du rendement au ministère, se retrouve en pleine restructuration et ébullition pour mettre au point des stratégies destinées à aider AINC à avancer dans cette voie.

## **2.2. Mandat de stage et contexte organisationnel**

### **2.2.1. Mandat de stage**

La DGEMRE m'a offert un stage de 16 semaines à temps plein au sein de l'unité de la mesure du rendement. Mon mandat de stage a été établi en deux volets, à savoir un volet opérationnel où je collabore aux diverses activités quotidiennes de mon équipe, puis un volet recherche subdivisé en deux parties quoique complémentaires. Une recherche devant être menée sur des indexes et sondages susceptibles d'être utilisés comme des

sources potentielles d'indicateurs à AINC, et une autre recherche consacrée à une étude comparative des enjeux des femmes autochtones au Canada, en Australie, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande ; elle identifiera leurs besoins, proposera des indicateurs de mesure du rendement qui y sont reliés dans le but d'aider à mieux prendre en compte ces préoccupations et à éventuellement mieux refléter l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de mesure du rendement du ministère.

### **2.2.2. Contexte organisationnel du stage**

Au cours de mon stage à la DGEMRE, j'ai fait part à ma gestionnaire de mon intérêt à effectuer un travail de recherche sur les femmes autochtones ; ma gestionnaire a tout de suite été réceptive à cette idée. Le mandat de recherche élaboré de concert avec elle se révèle tout à fait pertinent pour AINC. Il s'inscrit d'un part dans la continuité puisqu'AINC a pris l'engagement de mesurer ce qui compte, d'autre part il offre un cadre de discussion et de réflexion au ministère dont les lacunes en genre sont avérées. En effet, une étude réalisée en 2009 sur le cadre de mesure du ministère signale cette carence en ces termes : « The influences of gender, culture, collectivity and ecology remain largely invisible in the current performance measurement scheme despite **vast** scientific evidence of their contribution to the quality of human life. » (Kishk Anaquot Health Research, 2009 : 6-7).

L'évaluation de la mise en œuvre de la politique sur l'analyse comparative entre les sexes d'AINC confirme cela (AINC, 2008b :17). Ce constat se trouve renforcée lorsqu'on examine l'architecture des activités de programme du ministère dont les résultats stratégiques et « les indicateurs ne sont pas formulés de façon à tenir compte de l'égalité des sexes, et l'ébauche des indicateurs ne témoigne pas de l'intention du Ministère de recueillir des données sur le rendement ventilées par sexe. » (AINC, 2008b: 22).

### 2.2.3. Leçons apprises et compétences mises à contribution

Le stage à AINC a été une expérience fabuleuse ! J'ai eu le privilège et la chance inouïe de travailler sur un mandat taillé sur mesure pour moi, tellement il répond à mes aspirations et objectifs d'apprentissage. Réaliser ce mandat de recherche tout comme le stage dans tout son ensemble n'a été que du bonheur!

Tous les aspects du mandat ont incontestablement participé à mon éducation. J'ai pu, de part mes lectures mais aussi grâce aux explications fournies par ma gestionnaire et notre second co-équipier, mieux connaître le ministère, me familiariser avec ses programmes et services, mieux connaître sa clientèle cible ; les éléments clés de la gestion axée sur les résultats me sont devenus plus que jamais familiers. Le stage a beaucoup exploité mes capacités de recherche que ce soit dans les activités quotidiennes au sein de mon équipe que dans le travail de recherche proprement dit. Le stage a en outre été le lieu d'une gestion efficace du temps : ce n'était pas toujours évident, mais il fallait savoir travailler sur plusieurs dossiers à la fois tout comme savoir prioriser ses tâches et respecter les échéances.

## II. Les femmes autochtones au Canada, en Australie, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande

Tableau sommaire du profil socio-économique des femmes autochtones du Canada en 2001<sup>1</sup>

Secteur	Femmes autochtones	Hommes autochtones	Femmes non autochtones	Hommes non autochtones
Éducation	- 14% ont suivi une quelconque formation universitaire	-10% ont suivi une quelconque formation universitaire	- 25% ont suivi une quelconque formation universitaire	- 26% ont suivi une quelconque formation universitaire

<sup>1</sup> Ce tableau sommaire et celui des autres pays étudiés s'en tiennent essentiellement à quelques éléments pris à titre d'exemple. Pour des données statistiques plus détaillées, consulter les références utilisées.

	- 5% possèdent un diplôme universitaire	- 3% possèdent un diplôme universitaire	- 15% possèdent un diplôme universitaire	- 17% possèdent un diplôme universitaire
Revenu	16, 519\$		23, 065\$	
Taux d'emploi	47%	53%	56%	68%
Taux de chômage	17%	21%	7%	7%
Taux d'activité <sup>2</sup>	57%	67%	61%	73%

Tableau sommaire du profil socio-économique des femmes autochtones de l'Australie en 2006

Secteur	Femmes autochtones	Hommes autochtones	Femmes non autochtones	Hommes non autochtones
Éducation	23,44% ont poursuivi des études secondaires	20,74% ont poursuivi des études secondaires	47,90% ont poursuivi des études secondaires	46,91% ont poursuivi des études secondaires
Revenu				
Taux d'emploi	41,28%	51,24%	55,46%	68,35%
Taux de chômage	15,32%	15,71%	5,10%	4,99%
Taux d'activité	48,74%	60,79%	58,43%	71,95%

Tableau sommaire du profil socio-économique des femmes autochtones des États-Unis en 2000

Secteur	Femmes autochtones	Hommes autochtones	Femmes non autochtones	Hommes non autochtones
Éducation				
Revenu	22,800\$	29,900\$	27,200\$	37,100\$
Taux d'emploi				
Taux de chômage				
Taux d'activité	57%	66%	58%	71%

<sup>2</sup> Le taux d'activité est égal au pourcentage de la population adulte qui est soit employée (en échange de salaires ou de traitements) ou qui cherche activement du travail. Le taux de chômage est égal au pourcentage des participants à la population active qui sont sans emploi et qui cherche du travail. Le taux d'emploi est égal au pourcentage de la population totale qui a un emploi (en échange de salaires ou de traitements). (Hull, 2006)

Tableau sommaire du profil socio-économique des femmes autochtones de la Nouvelle-Zélande en 1999, 2000

Secteur	Femmes Maori	Hommes Maori	Femmes non Maori	Hommes non Maori
Éducation	9,2% âgées de 16 ans et plus sont admises à l'université	6,2% âgés de 16 ans et plus sont admis à l'université	7,8% âgées de 16 ans et plus sont admises à l'université	6,4% âgés de 16 ans et plus sont admis à l'université
Revenu	278\$ / semaine	396\$ / semaine	274\$ / semaine	479\$ / semaine
Taux d'emploi	44,1%	60,1%	55,0%	69,8%
Taux de chômage	12,8%	12,4%	5,4%	5,8%
Taux d'activité	50,7%	68,5%	58,1%	74,1%

Au Canada, les Premières nations, les Inuits et les Métis qui constituent la population autochtone étaient en 2006 estimés à 3,8% de la population totale canadienne tandis-que la population autochtone féminine équivalait à 3% de la population féminine totale du pays. Pour ce qui est de l'Australie, ce sont les autochtones et la population du détroit de Torres qui forment les deux groupes indigènes<sup>3</sup>, estimés à 2,4% de la population totale en 2001. Aux États-unis, on compte les Amérindiens et les autochtones de l'Alaska, puis en Nouvelle-Zélande, les Maori, population autochtone font 15% de la population du pays en 2006.

Les autochtones ont en général un niveau de vie inférieur à celui de la population non autochtone : que ce soit au niveau de l'éducation, de l'emploi, des revenus, l'écart est avéré et c'est principalement les femmes autochtones qui s'en sortent le moins bien. Leurs revenus sont inférieurs à celui des autres groupes de la société. Aux États-Unis par exemple, elles gagnent moins que les femmes non autochtones et les hommes autochtones et nettement moins bien que les hommes non autochtones. Quant à leur taux de chômage, il est fort élevé : au Canada, il est supérieur à celui des hommes autochtones et plus du double de celui des femmes et hommes non autochtones; en Australie, il est 3 fois plus élevé chez les femmes autochtones que les femmes non autochtones; mais

<sup>3</sup> L'adjectif indigène a été choisi au lieu d'autochtone pour désigner l'ensemble de la population indigène afin d'éviter la confusion puisque qu'on appelle autochtone un des peuples indigènes de l'Australie.

contrairement au Canada, la différence est très mince à ce chapitre entre hommes et femmes autochtones. (Yap, Biddle, 2009; Ogunwole, 2007; Hull, 2006)

Ce n'est qu'en éducation que les femmes autochtones tournent la situation à leur avantage (Yap, Biddle, 2009; Ogunwole, 2007; Hull, 2006; Ministry of Women's Affairs, 2004b). En Nouvelle-Zélande, l'avancée des femmes Maori est tellement spectaculaire que dans les années 1990, les estimations les donnaient en avance par rapport aux femmes non Maori en matière d'éducation tertiaire (Ministry of Women's Affairs, 2004b).

Il y a cependant lieu de préciser qu'il existe, dans l'ensemble, des disparités dans les conditions de vie des groupes constitutifs des populations autochtones. Au Canada à titre d'exemple, en général et dans bien des cas ce sont les métisses qui se démarquent du lot tandis que les indiennes inscrites vivant dans les réserves sont à la traîne. (Hull, 2006)

### **III. Mesure des problèmes des femmes autochtones à l'étude<sup>4</sup>**

#### **3.1. Cadre théorique**

##### **3.1.1. La mesure du rendement**

La mesure du rendement ou de la performance est un processus consistant à suivre, mesurer et évaluer des progrès réalisés par rapport à des objectifs préétablis. La mesure de la performance suppose l'établissement de résultats que désire atteindre une organisation et l'élaboration d'indicateurs de performance qui justement informent sur l'écart entre les résultats réels et ceux planifiés. Ces indicateurs de rendement mesurent différents aspects de la performance, notamment l'efficacité, la qualité du service, la

---

<sup>4</sup> L'annexe D donne présente de manière exhaustive les problèmes des femmes autochtones

satisfaction des clients, éléments qui sont d'ailleurs constitutifs d'un système de mesure de rendement de qualité. (Poister, 2003, in Sharma et Wanna, 2005)

La mesure du rendement dans le secteur public est étroitement en lien avec la gestion axée sur les résultats et le nouveau management public. La gestion axée sur les résultats (GAR)<sup>5</sup> est survenue dans plusieurs pays de l'OCDE, lorsque les populations dans une crise de confiance vis-à-vis de l'État dans les années 80, suite à la hausse de la dette publique, à la mondialisation, etc. réclamaient une meilleure reddition des comptes, une meilleure allocation des ressources.<sup>6</sup> L'État est appelé à l'efficience ; la pensée comptable envahit les administrations publiques. La mesure du rendement pour un ministère est un instrument servant à démontrer qu'il est axé sur les résultats et comment, par ses services et programmes, il génère des avantages pour les citoyens canadiens. La mesure de la performance participe donc à l'effort des gouvernements d'optimiser les ressources publiques, d'assurer une gestion responsable. Il importe de rappeler avec Osborne et al. (1995) que la mesure du rendement est loin d'être une fin en soi. Elle est plutôt un outil qui indique aux gestionnaires les problèmes, échecs ou succès et un instrument qui favorise la reddition de comptes par rapport à la gestion des ressources publiques.

## **3.2. Les indicateurs de performance**

### **3.2.1. Définition des indicateurs de performance**

Selon Voyer (1999 : 61), « un indicateur est un élément ou un ensemble d'éléments d'information significative, un indice représentatif, une statistique ciblée et contextualisée selon une préoccupation de mesure, résultant de la collecte de données sur

---

<sup>5</sup> Sur la définition de la GAR: elle « est un moyen d'améliorer l'efficacité et la responsabilité de la gestion en faisant participer les principaux intervenants à la définition de résultats escomptés réalistes, en évaluant les risques, en suivant les progrès vers l'atteinte des résultats escomptés, en intégrant les leçons apprises dans les décisions de gestion et les rapports sur le rendement. » ACDI (2006)

<sup>6</sup> Ces informations qu'on peut retrouver sur le site de l'ADCI susmentionné, avec quelques légères variations sont également exposés en détail dans l'article de Charih et Daniels (1997), qui ne qualifient pas le phénomène de gestion axée sur les résultats, mais utilisent le concept plus englobant de nouveau management public (NMP), qui soulignons le, est fortement axé sur les résultats.

un état, sur une manifestation observable d'un phénomène ou sur un élément lié au fonctionnement d'une organisation ».

En d'autres termes, les indicateurs sont des outils servant à traduire dans la réalité -à l'aide de signes observables, tangibles- des concepts abstraits. Ils sont un signe de la présence ou de l'absence du phénomène étudié. (Babbie, Benaquisto, 2002.) Il existe différents type d'indicateurs à savoir, les indicateurs de quantité, de qualité, de montant, de temps (délais et fréquence); il existe également diverses nomenclatures des indicateurs qui sont fonction de l'objet de mesure et de l'information recherchée (Voyer 1999). L'analyse de la situation des femmes autochtones menée dans ce travail s'appuiera beaucoup plus sur les indicateurs de résultats<sup>7</sup> et plus précisément les indicateurs de résultats déclinés selon le genre, servant à mesurer un changement dans l'état des conditions des femmes et des hommes : cet indicateur est généralement ventilé selon le sexe, l'âge, l'arrière plan économique. (FAO, 2001)

### **3.2.2. Critères d'un bon indicateur de performance**

Un bon indicateur est jugé sur la base de divers critères dont voici quelques uns souvent mentionnés dans la littérature (Martineau, 2007 ; Gauthier et al., 2004 ; Thiétart. et al. 2003 ; Babbie, Benaquisto, 2002 ; Voyer, 1999) :

- validité : l'indicateur mesure effectivement le concept pour lequel il a été élaboré et non autre chose
  
- fiabilité : l'indicateur fournit le même résultat chaque fois qu'il est utilisé ; l'indicateur est une unité de mesure constante dans le temps
  
- précision : l'indicateur est défini le plus clairement possible telle sorte qu'il est compris par tous de la même manière

---

<sup>7</sup> Les indicateurs de résultats permettent de mesurer les progrès accomplis par rapport à un résultat établi ou à un objectif ou encore à une cible.

- sensibilité : l'indicateur est en mesure de refléter les changements qui surviennent dans le résultat mesuré
- simplicité : l'indicateur permet de collecter et d'analyser facilement les informations
- utilité : l'indicateur est utile pour la prise de décision
- coûts abordables : les coûts reliés à la collecte de l'information sont raisonnables

Ajoutons à cette liste la valeur ajoutée à l'information telle que définie par Voyer (1999). La valeur ajoutée à l'information s'observe ou sur le plan de la précision ou sur celui de la mise en perspective de l'indicateur. La précision de l'indicateur est matérialisée dans la définition du type de données, la bonne consolidation et la ventilation des résultats. La mise en perspective, fortement recommandée par le Secrétariat du Conseil du Trésor, fait référence à la comparaison de l'indicateur au passé, à des tendances, objectifs, normes, balises, etc.

### **3.3. Cadre conceptuel**

#### **3.3.1. Cadre conceptuel de la mesure du rendement**

##### ***La politique sur la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR)***

Au Canada, les ministères et agences sont tenus de concevoir leur mesure de la performance sous la supervision du Secrétariat du Conseil du Trésor, dont le rôle est de veiller à la mise en œuvre de la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR), qui représente le cadre de mesure du rendement mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du Trésor. En vigueur depuis avril 2005, la SGRR encadre la gestion financière et non financière des organisations publiques au Canada. Elle offre à ces

dernières tout comme aux parlementaires un cadre pour la mise en application de la gestion axée sur les résultats. La SGRR aide non seulement à la prise de décision des gestionnaires, mais elle met aussi l'accent sur la nécessité d'établir une concordance entre les ressources, les activités et les résultats prévus par les ministères et agences, tel que cela est le cas dans l'architecture des activités de programmes.

### ***L'architecture des activités de programmes (AAP)***

L'architecture des activités de programmes d'un ministère est une sorte d'organigramme de celui-ci. Elle constitue la pièce maîtresse du SGRR. L'AAP présente de manière hiérarchique les éléments suivants : le ministère, les résultats stratégiques, les activités de programmes, les sous-activités de programmes et les sous-sous activités de programme. L'AAP contribue à démontrer comment les activités de programmes, les sous-activités et les sous-sous activités permettent d'atteindre les résultats stratégiques du ministère, le tout avec l'appui de la structure organisationnelle.

### ***Le cadre de mesure du rendement (CMR)***

Élaboré en fonction de l'AAP, le CMR sert à collecter de l'information sur les résultats dans le but d'évaluer dans quelle mesure les ministères atteignent leurs résultats. Le CMR contient de l'information sur les résultats prévus d'un ministère tout comme de l'information sur les extrants<sup>8</sup>, les indicateurs de performance servant à mesurer les progrès vis-à-vis des résultats escomptés, les sources de données auprès desquelles l'information doit être recueillie, les responsables de la collecte de l'information, la fréquence de collecte de l'information, les cibles des programmes ainsi que les données réelles recueillies pour chaque indicateur.

---

<sup>8</sup> L'extrant est le produit ou service direct provenant des activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative, et habituellement contrôlé par l'organisation elle-même.

### ***Résultats attendus, extrants et modèle logique***

Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor (2004), les résultats sont des « Conséquences externes attribuables, en partie, aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne sont sous le contrôle d'une seule organisation, politique, programme ou l'initiative. Les résultats peuvent alors être décrits comme immédiats, intermédiaires ou finaux, directs ou indirects, voulus ou fortuits, etc. »

Il existe donc une différence bien précise entre les résultats attendus et les extrants -qui se situe surtout au niveau et degré de contrôle de l'organisation sur l'extrant et la dimension du changement propre au résultat<sup>9</sup>- et le résultat attendu. Trois types de résultats sont dénombrés à savoir résultats immédiats, résultats intermédiaires ou effets et résultats finaux ou impacts. Le modèle logique, constitué d'intrants, d'activités, d'extrants, de résultats attendus, sert à établir la relation de cause à effet entre les trois niveaux de résultats. Il permet de comprendre comment les intrants, c'est-à-dire les ressources financières, humaines, etc. participent à la tenue des activités d'un programme ou d'une organisation pour produire des extrants ; les extrants à leur tour contribuent aux résultats immédiats, qui contribuent aux résultats intermédiaires, puis en dernière instance aux résultats finaux.

### **3.4. Le tableau de bord : outil de la mesure du rendement**

La mesure du rendement s'effectue selon différentes perspectives ou approches qui sont fonction de l'objet de mesure. Dans la perspective stratégique<sup>10</sup>, c'est le tableau de bord qui présente de manière équilibrée les ressources financières et opérationnelles d'une organisation. (Kaplan et Norton, 1992).

Le tableau de bord de gestion fournit de manière sommaire, à l'aide d'indicateurs de rendement, de l'information sur l'état et la qualité de gestion d'une organisation. De manière plus générale, il permet de présenter succinctement de l'information sur une

---

<sup>9</sup> Le résultat induit en effet un changement dans la situation du phénomène à l'étude ou des bénéficiaires d'un programme.

<sup>10</sup> Comme autres approches, il y a par exemple la perspective la perspective systémique ou des 3E la perspective des modèles diagnostiques ou des 3D.

situation ; il donne une vue d'ensemble du phénomène étudié en laissant la possibilité à une analyse plus poussée en vue d'obtenir des informations plus détaillées au besoin. (Voyer, 1999).

Le tableau de bord de gestion est utilisé par analogie avec le tableau de bord d'un véhicule. Autant le conducteur est informé sur le fonctionnement de son véhicule (niveau d'essence, nombre de kilomètres parcourus, etc.), autant le gestionnaire est mis au courant de ce qui se passe dans son organisation : lui permet d'être informé sur évolution vers les résultats que s'est fixés l'organisation, identification des zones de problèmes. Le tableau de bord permet donc « de prendre le pouls de l'organisation, de produire de l'information de gestion névralgique, de signaler et de localiser les problèmes ou les situations anormales, le plus possible en temps réel, sur demande et sous forme compréhensible » (Voyer, 1999 :40).

Le tableau de bord assume plusieurs fonctions. C'est la fonction de monitoring constant, de constat d'écart et d'alerte qui s'avère pertinente pour ce travail de recherche. En effet, le but de la présente recherche étant d'exposer les préoccupations des femmes autochtones afin d'aider à cibler les endroits d'intervention et conséquemment à mesurer ce qui est important, la fonction de monitoring du tableau de bord renseignera le gestionnaire sur les tendances, les écarts significatifs ou exceptionnels, les écarts indésirables dans leurs conditions de vie. Il pourra faire la part des choses, en laissant de côté les aspects ne nécessitant pas d'intervention pour se concentrer sur les zones de problèmes. Ainsi donc, le tableau de bord permet de « pouvoir cibler et de réagir plus vite et au bon endroit. » (Voyer, 1999 :47).

### **3.5. Les indicateurs de recherche suivant à la trace les problèmes des femmes autochtones**

#### **3.5.1. Méthode d'élaboration des indicateurs de performance**

Voyer (1999) distingue trois voies d'élaboration d'indicateurs de performance. La première consiste à mettre au point des indicateurs qui reflètent les objectifs et préoccupations de gestion de l'organisation ; ces indicateurs sont en symbiose avec les cadres de référence de l'organisation, en l'occurrence le mandat, la vision, les résultats stratégiques. La seconde voie permet de développer des indicateurs en puisant dans des systèmes d'informations tels les sondages, les index, les bases de données, etc. Quant à la troisième, elle s'inscrit dans une optique de partage des meilleures pratiques : on s'inspire des indicateurs de qualité existant ailleurs, à savoir dans des organisations comparables ici au Canada ou à l'étranger. La combinaison de ces trois voies plus ou moins simultanément serait l'idéal.

La présente recherche s'inspirera en grande partie des indicateurs déjà existants au Canada et ailleurs pour en sélectionner les meilleurs au regard des critères d'un indicateur de qualité, puis elle empruntera éventuellement la seconde voie de Voyer lorsque besoin sera, notamment dans le cas où des indicateurs inexistantes seront à développer. Les sites officiels des ministères au Canada et à l'étranger, des sites d'organismes de recherche, d'organismes internationaux, tout comme des sondages ou index seront consultés à cette fin. Le tableau de bord qui présentera les résultats de cette recherche, utilisera comme mesure des préoccupations des femmes autochtones, des indicateurs du ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada représentés dans la colonne verte du tableau -lorsque ceux-ci sont satisfaisants-, identifiera dans la colonne jaune ceux présentant des faiblesses et qui pourraient être ajustés, puis en rouge ce seront les nouveaux indicateurs élaborés.

### 3.6. Indicateurs clés retenus

La recherche a permis d'identifier de nombreux indicateurs, notamment parce que toutes les préoccupations ont été, dans la mesure du possible, couvertes. Cependant d'une part pour des besoins de clarté et de concision et d'autre part pour permettre de se concentrer sur l'essentiel, des préoccupations et indicateurs clés ont été sélectionnés de la liste exhaustive présentée en annexe C. Il a été possible de les regrouper par « famille » étant donné que certaines préoccupations avaient la faculté d'en englober d'autres et que certains indicateurs pouvaient servir à mesurer plus d'une chose. À titre d'exemple, l'indicateur équilibre de la santé physique, émotionnelle, mentale et spirituelle déclaré identifié dans le domaine de la santé est également applicable à la section « famille et bien-être ». L'indice de bien-être des collectivités, quant à lui, se retrouve autant dans le secteur économie, famille et bien-être que logement. Les préoccupations ont par ailleurs été classées de manière hiérarchique selon la théorie de la motivation de Maslow. (1943)<sup>11</sup>. Certes cette hiérarchisation présente les enjeux par importance, mais leur traitement ne devrait pas s'effectuer dans cet ordre. En effet l'approche holistique est plus indiquée puisque les problèmes des populations autochtones sont interreliés.

Voici les 13 préoccupations et 25 indicateurs retenus<sup>12</sup> :

Enjeux communs aux trois groupes désignés	Indicateurs
a. Faire des études, bénéficier d'une formation	1. Taux net de fréquentation des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne 2. Taux d'obtention de diplômes des trois groupes désignés par niveau d'études (primaire, secondaire, collégial, universitaire) selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne 3. Indice d'équité de genre en éducation des trois groupes désignés selon

<sup>11</sup> La théorie de Maslow encore communément appelée la pyramide de Maslow distingue 5 niveaux de besoins qui sont hiérarchiques dans le sens où les uns doivent être satisfaits avant de parvenir aux autres. On distingue les besoins primaires notamment les besoins physiologiques (respirer, boire, etc.), puis les besoins de sécurité (autant physique que morale dont le logement, protection contre la violence, etc.), la reconnaissance et l'appartenance sociale (besoin de tisser des liens sociaux, d'être estimé, reconnu), le besoin d'estime (besoin d'être reconnu via une activité valorisante, d'exprimer ses idées, etc.) et le besoin d'accomplissement qui est le besoin ultime (réalisation de soi à travers ses potentialités, dons )

<sup>12</sup> Les indicateurs se trouvant dans plusieurs secteurs sont identifiés en gras et conservent leur numéro initial.

	le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne
b. Guérison des individus et des collectivités	<p>- Guérison des individus :</p> <p>4. Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</p> <p>- Guérison des collectivités :</p> <p>5. Taux de crimes et indice de gravité des crimes dans les communautés ;</p> <p>6. indice de capacité des communautés ;</p> <p>7. indice du bien-être des collectivités autochtones</p>
c. Piètre état de santé	<p>8. Espérance de vie à la naissance selon le sexe par rapport à la moyenne canadienne</p> <p>4. Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</p> <p>9. Années potentielles de vie perdues dues au suicide et aux blessures des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</p>
d. Logements en deçà des standards de qualité et de quantité	<p>10. nombre de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge dont le logement ne nécessite pas de réparations majeures par rapport à la moyenne canadienne</p> <p>11. proportion de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge vivant dans des logements avec pas plus d'une personne par chambre par rapport à la moyenne canadienne</p>
e. La victimisation des femmes autochtones	<p>12. taux de victimisation criminelle chez les trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</p> <p>13. proportion et fréquence de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge faisant usage de services d'aide aux victimes de violence par rapport à la moyenne canadienne</p>
f. Parvenir à l'autonomie financière et économique	<p>7. Indice du bien-être des collectivités autochtones</p> <p>14. Co-efficient de Gini des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</p> <p>15. Indice de participation des femmes des trois groupes désignés par rapport à la moyenne canadienne</p>
g. Accès à la justice	16. Degré de satisfaction des utilisateurs des trois groupes désignés du système judiciaire selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne
h. Promotion des langues	17. nombre et valeur des subventions des programmes de promotion des

autochtones	langues autochtones	18. Degré d'utilisation des langues autochtones en public 19. Variation du nombre de personnes comprenant et parlant une ou des langues autochtones
i. Promotion du savoir traditionnel		20. nombre d'accords juridiques conclus sur le plan national et international pour protéger le savoir traditionnel <sup>13</sup> 21. Nombre et valeur des subventions accordées aux projets de recherche et de protection sur le savoir traditionnel
j. Prestation de services et programmes culturellement adaptés		22. Nombre de services et de programmes entérinés par des autorités autochtones compétentes comme étant culturellement adaptés
k. Représentation des femmes autochtones aux postes de décision dans leurs communautés et dans la société		15. indice de participation des femmes des trois groupes désignés par rapport à la moyenne canadienne
Enjeux spécifiques	a1. Renforcement des familles inuits	23. Scores sur l'indice de développement humain des Inuits ; 7. et sur l'indice de bien-être des collectivités inuits par rapport à la moyenne canadienne 24. Indice de bien-être des enfants (inuits) 4. Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne
	b1. Discrimination relative à la catégorisation de l'identité autochtone, aux lois et pratiques chez les Premières nations	25. Nombre de situations dans la loi et les pratiques où il y a iniquité entre homme et femme des Premières nations

Un inventaire ou fiche technique des indicateurs est fournie en annexe A du travail.

<sup>13</sup> Cet indicateur est un « indicateur proxy ». Ce n'est pas en tant que tel le nombre d'accords qui est pertinent, mais plutôt leur efficacité.

## **IV. Limites de la recherche et recommandations**

### **4.1. Limites**

La présente étude n'a pas systématiquement mis l'accent sur chaque groupe autochtone de manière distincte ; les sources de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) ont été privilégiées pour dresser un portrait beaucoup plus national des femmes autochtones du Canada, puis les particularités des groupes ont été présentées, dans la mesure du possible, chaque fois que l'information était disponible.

La quantité de l'information n'a pas pu être la même pour les trois groupes autochtones du Canada pas plus qu'elle ne l'a été dans les trois autres pays étudiés. L'étude n'a pas non plus permis de trouver des indicateurs à tous les problèmes répertoriés, cependant une bonne partie a été couverte.

L'étude aurait certainement beaucoup gagné à présenter en détails la situation de chaque groupe autochtone du Canada, ce qui aurait permis de mieux cerner ce qui compte pour ces femmes, mais rappelons qu'une telle recherche dépasse le cadre d'une étude effectuée en une si courte période de temps, qui plus est utilise un tableau de bord dont la particularité est justement de présenter sommairement de l'information, quitte à susciter par la suite des recherches ultérieures. La présente recherche n'a pas non plus effectué une analyse de cause à effet par rapport aux enjeux identifiés, ni d'analyse systémique qui toutes débordent le cadre de ce travail. Cette recherche de type exploratoire est avant tout un travail sur lequel de futures recherches pourront bâtir afin d'aider le ministère à mieux prendre en compte les questions d'égalité des sexes et d'analyse comparative entre les sexes dans ses programmes et services. Les résultats de cette recherche auront le mérite de nourrir le débat sur la question et peut-être pourront-ils mener à une quelconque direction, orientation ou avancée dans le cadre de mesure du rendement d'AINC. Une chose est sûre, ils offriront un bon point de départ pour des discussions et réflexions plus poussées sur la problématique du genre dans les programmes et services du ministère.

## 4.2. Recommandations

- élaborer les indicateurs d'AINC de telle sorte qu'ils reflètent le genre : le ministère dispose d'indicateurs satisfaisants, mais qui ne sont pas toujours spécifiques au genre. Il serait indiqué de remédier à cela afin d'être au fait de la situation spécifique des hommes et des femmes autochtones et de la suivre adéquatement;
- impliquer les associations autochtones féminines dans l'élaboration d'indicateurs de rendement des programmes conçus pour elles : tel que cela est le cas de Santé Canada au pays et de l'Australie sur le plan international, INAC gagnerait à associer les femmes autochtones à la mesure du rendement, ce qui constitue non seulement un instrument de la promotion de leur participation mais aussi une façon de faire valider les indicateurs par les bénéficiaires;
- adopter une approche holistique dans l'élaboration des politiques et programmes étant donné que les problèmes sont interreliés;
- mieux prendre en compte la spécificité des trois groupes autochtones du Canada est une préoccupation pour les femmes des Premières nations, inuits et métisses comme l'a fait ressortir cette étude ; les programmes pan autochtones ne devraient donc pas être de mise;
- mieux s'occuper des femmes et peuples métis : le peuple métis s'estimant bien moins traité en terme de services et de programmes que les deux autres groupes, AINC devra repenser à une approche plus équilibrée;
- instituer une ACS culturellement adaptée comme préalable à toute proposition ou programme pour les femmes autochtones tel que prônée par l'AFAC afin de s'assurer que leurs besoins spécifiques ne seront pas occultés;

- habiliter (empowerment) et promouvoir les femmes autochtones : cela passe notamment par le financement substantiel des associations défendant leurs intérêts, une meilleure participation aux décisions qui les touchent et particulièrement une prise en compte de leurs opinions.



## Conclusion

La situation des femmes autochtones est en grande partie similaire au Canada, en Australie, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande: elles sont les plus défavorisées au sein de la population de leur pays. Leur condition économique précaire, leur piètre état de santé, le bien-être de leur famille et de leurs communautés, la revitalisation de leur culture sont autant de sujets de préoccupations pour ces femmes.

La recherche sur les indicateurs de performance a révélé qu'AINC et Santé Canada ont développé des indicateurs intéressants, mais qui ne sont pas toujours sensibles au genre. Le tableau de bord qui présente les résultats exhaustifs de la recherche comporte trois catégories d'indicateurs à savoir, ceux d'AINC et de Santé Canada qui sont satisfaisants, ceux qui ont été ajustés au besoin, et certains inédits.

Si l'étude a mis le doigt sur les besoins des femmes autochtones ainsi que les indicateurs de mesure afférents, elle a également souligné leur volonté de s'en sortir. Il s'avère alors nécessaire de leur donner les moyens pour y arriver. Il importe à cet égard de les promouvoir, de les aider à jouer leur rôle crucial de gardiennes de la culture, de guérisseuses de leurs communautés, car d'elles dépend la cohésion de leurs peuples.

## Bibliographie

**Aboriginal and Torres Strait Islander Social Justice Commissioner** (2006). *Ending family violence and abuse in aboriginal and Torres Strait Islander communities – Key issues*. [En ligne]

[http://www.hreoc.gov.au/pdf/social\\_justice/family\\_violence2006.pdf](http://www.hreoc.gov.au/pdf/social_justice/family_violence2006.pdf)

(page consultée le 5 mars 2009)

**Aboriginal Justice Advisory Council** ( 2006). *Aboriginal Women in the criminal justice system* [En ligne]

[http://www.lawlink.nsw.gov.au/Lawlink/ajac/ll\\_ajac.nsf/vwFiles/fact\\_sheet\\_aboriginal\\_women\\_in\\_criminal\\_justice\\_system\\_2006.pdf/\\$file/fact\\_sheet\\_aboriginal\\_women\\_in\\_criminal\\_justice\\_system\\_2006.pdf](http://www.lawlink.nsw.gov.au/Lawlink/ajac/ll_ajac.nsf/vwFiles/fact_sheet_aboriginal_women_in_criminal_justice_system_2006.pdf/$file/fact_sheet_aboriginal_women_in_criminal_justice_system_2006.pdf)

**Aboriginal Healing Foundation** (2002). *The Healing has begun*. [ En ligne ]

[http://www.ahf.ca/pages/download/28\\_13267](http://www.ahf.ca/pages/download/28_13267)

(page consultée le 07 avril 2009)

**ACDI**. (2006). *La gestion axée sur les résultats à l'ACDI: Guide d'introduction aux concepts et aux principes*. [En ligne]

<http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/EMA-218132656-PPK>

(page consultée le 03 mars 2009)

**Adams, D. W.** (1995). *Education for Extinction: American Indians and the Boarding School Experience, 1875 – 1928*. University Press of Kansas.

**AFAC (Association des femmes autochtones du Canada)** (2008). *Les voix de nos sœurs par l'esprit : un rapport de recherche et de politique aux familles et aux communautés*.

[ En ligne ]

<http://www.nwach-q.org/fr/documents/LesVoixdenossoeursparlespritAFACNovembre2008.pdf>  
(page consultée le 11 février 2009)

**AFAC** (2007). *Retrouver notre façon d'être : solutions aux biens immobiliers matrimoniaux*. [ En ligne ]

[http://www.nwac-hq.org/fr/documents/NWACMatrimonialReportDraft5\\_French.pdf](http://www.nwac-hq.org/fr/documents/NWACMatrimonialReportDraft5_French.pdf)  
(page consultée le 9 mai 2009)

**AFAC** (2004). *Information documentaire sur les femmes autochtones et le logement*. Table-ronde Canada-Autochtones. Suivi sectoriel sur la question du logement. [ En ligne ]

[http://www.nwac-hq.org/fr/documents/NWACHousingBackgrounddoc\\_FRENCH.pdf](http://www.nwac-hq.org/fr/documents/NWACHousingBackgrounddoc_FRENCH.pdf)  
(page consultée le 9 mai 2009)

**AINC (Affaires Indiennes et du Nord Canada)** (2008a). *Rapport sur les plans et priorités 2008-2009*. [En ligne]

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ian/ian00-fra.asp>  
(page consultée le 14 janvier 2009)

**AINC** (2008b). *Évaluation de la mise en œuvre de la politique sur l'analyse comparative entre les sexes d'AINC*. [En ligne]

<http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/gba/gba-fra.pdf>  
(page consultée le 27 avril 2009)

**AINC/ Direction des questions féminines et de l'égalité entre les sexes** (2006). *L'analyse comparative entre les sexes*, Ottawa.

**Amnesty International** (2007). *États-Unis. Le labyrinthe de l'injustice: les femmes autochtones sans protection face aux violences sexuelles*. [ En ligne ]

<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AMR51/035/2007/fr/DCF528bc-d3ad-11dd-a329-2f46302a8cc6/amr510352007fr.pdf> (page consultée le 12 février 2009)

**Amnesty International** (2004). *Canada. Stolen Sisters : A Human Rights Response to Discrimination and Violence against Indigenous Women in Canada*. [En ligne]

<http://www.amnesty.ca/campaigns/resources/amr2000304.pdf> (page consultée le 5 février 2009)

**Anderson, K.** (2009). « Leading by Action : Female Chiefs and the Political Landscape », in Gail Guthrie Valaskakis, Madeleine Dion Stout and Eric Guimond, eds., *Restoring the Balance. First Nations Women, Community, and Culture*, Manitoba, University of Manitoba Press, p. 99-123.

**Andrews, P.** (1996). Violence against Aboriginal Women in Australia: Possibilities to redress within the international human rights framework. [En ligne]

<http://www.law-lib.utoronto.ca/Diana/fulltext/andr.htm>

(page consultée le 18 avril 2009)

**Aotearoa-New Zealand Non Governmental Organizations** (2002). Maori Women's Recommendations/Report. Status of Maori Women. [ En ligne ]

<http://lawyers.org.nz/wcg/articlefiles/cedawsept2002.pdf>

(page consultée le 10 février 2009)

**Archibald, L.** (2004). *Teenage Pregnancy in Inuit Communities: Issues and Perspectives*.

[http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/pauktuutit/TeenPregnancy\\_e.pdf](http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/pauktuutit/TeenPregnancy_e.pdf)

(page consultée le 06 avril 2009)

**Australian Human Rights Commission** (2009). *Women and Leadership*. [En ligne]

[http://www.hreoc.gov.au/sex\\_discrimination/programs/women\\_leadership.html](http://www.hreoc.gov.au/sex_discrimination/programs/women_leadership.html)

(page consultée le 06 avril 2009)

**Australian Institute of Health and Welfare Canberra** (2009a). *International Group for Indigenous Health Measurement*, Canberra 2006. [En ligne]

<http://www.aihw.gov.au/publications/ihw/ihw-26-10719/ihw-26-10719.pdf>

(page consultée le 15 avril 2009)

**Australian Institute of Health and Welfare** (2009b). *Measuring the social and emotional Well-being of Aboriginal and Torres Strait Islander*. [En ligne]

<http://www.aihw.gov.au/publications/ihw/msewatsip/msewatsip.pdf>

(page consultée le 15 avril 2009)

**Australian Institut of Health and Welfare** (2006). *Access to Health Care*. [En ligne]

<http://www.aihw.gov.au/indigenous/health/access.cfm>

(page consultée le 06 avril 2009)

**Australian Institut of Health and Welfare** (2005). *The health and welfare of Aboriginal and Torres Strait Islander People*, chapter 4: *Housing Circumstances*, [En ligne]

<http://www.aihw.gov.au/publications/ihw/hwaatsip05/hwaatsip05-c04.pdf>

(page consultée le 17 avril 2009)

**Bachman, R. et al.** (2008). *Violence Against American Indian and Alaska Native Women and the Criminal Justice Response: What is Known*. [ En ligne ]

<http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/223691.pdf>

(page consultée le 08 avril 2009)

**Babbie, E. et L. Benaquisto** (2002). *Fundamentals of Social Research*, Thomson, Scarborough.

**Canadian Association of Elizabeth Fry societies** (2008 ). *Aboriginal Women*. [En ligne]

<http://www.elizabethfry.ca/eweek08/pdf/aborig.pdf>

(page consultée le 08 avril 2009)

**Canadian Association of Elizabeth Fry societies** (2006). *Aboriginal Women* [En ligne]  
<http://www.elizabethfry.ca/eweek06/pdf/aborig.pdf>

(page consultée le 08 avril 2009)

**Charih, M. et L. Rouillard** (1997). « The new public management », in Mohamed Charih et Arthur Daniels (dir.), *Nouveau management public et administration publique au Canada*, Toronto, Institut d'administration publique du Canada, pp. 27-45.

**Commission Royale sur les peuples autochtones** (1996a). Volume 4 : *Perspectives et réalités : Les femmes*. [ En ligne ]

[http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071125231043/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sjm2\\_f.html](http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071125231043/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sjm2_f.html) (page consultée le 02 mars 2009)

**Commission Royale sur les peuples autochtones** (1996b). *Points saillants du rapport sur les peuples autochtones. À l'aube d'un rapprochement*. [En ligne]

<http://www.ainc-inac.gc.ca/ap/pubs/rpt/rpt-fra.asp> (page consultée le 03 mars 2009)

**CRIAW/ICREF** (2008). *Aboriginal Women healing themselves, their families and their communities : The case of Minwaashin Lodge*. [En ligne]

[http://www.criaw-icref.ca/Alternative%20Case%20Studies/Minwaashin\\_e.pdf](http://www.criaw-icref.ca/Alternative%20Case%20Studies/Minwaashin_e.pdf)

(page consultée le 10 avril 2009)

**Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations** (1997). *ERS 1997 : enquête pilote. Des lacunes en matière d'information sur la santé des Premières nations*. [En ligne] <http://www.rhs-ers.ca/francais/pilot-survey.asp>

(page consultée le 03 mai 2009)

**FAO** (2001). *Gender sensitive indicators: A key tool for gender mainstreaming*. [En ligne] [http://www.fao.org/sd/2001/PE0602a\\_en.htm](http://www.fao.org/sd/2001/PE0602a_en.htm) (Page consultée le 31 mars 2009)

**Findlay, I. M. et W. Wuttunee** (2007). "Aboriginal Women's Community Economic Development. Measuring and Promoting success", *IRPP*, vol. 13, no. 4, p. 1-25.

**Flinders Institute for Housing, Urban and Regional Research** (2008). *Women, Domestic and Family Violence and Homelessness. A Synthesis Report*. Prepared for the Office for Women Department of Families, Housing, Community services and Indigenous Affairs, Australia. [ En ligne ]

[http://www.ofw.facsia.gov.au/publications/synthesis\\_report04/Women,%20Domestic%20and%20Family%20Violence%20Synthesis%20Report%20\(Flinders%20University%202008\).pdf](http://www.ofw.facsia.gov.au/publications/synthesis_report04/Women,%20Domestic%20and%20Family%20Violence%20Synthesis%20Report%20(Flinders%20University%202008).pdf) (page consultée le 4 mars 2009)

**Gauthier, B. et al.** (2004). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*, 4e édition, Presses de l'Université du Québec, Ste-Foy.

**Harré, L.** (2001). *Government moves to improve Maori women's access to justice*. [ En ligne]

<http://www.beehive.govt.nz/release/government+moves+improve+maori+women039s+access+justice>

(page consultée le 13 mai 2009)

**Hull, J.** (2006). *Les femmes autochtones. Profil d'après le recensement de 2001*. [ En ligne]

<http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection/R2-162-2001F.pdf>

(page consultée le 10 mars 2009)

**Human Right Council. Working Group on the Universal Periodic Review. Fourth Session.** (2009). *Draft Report of the working Group on the Universal Periodic Review. Canada*. [ En ligne]

[http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session4/CA/A\\_HRC\\_WG6\\_4\\_L3\\_Canada.pdf](http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session4/CA/A_HRC_WG6_4_L3_Canada.pdf) (page consultée le 12 février 2009)

**Joe, J. R.** (1996). "The Health of American Indian and Alaska Native Women", *JAMWA* vol. 51, no 4., p. 141-145.

**Kaplan R.**, et **D. Norton**, (1992). « The Balanced Scorecard : Measures that Drive Performance », *Harvard Business*, janvier-février, p. 71-79.

**Kishk Anaquot Health Research** (2009). *Measuring what matters. Performance Measurement Guidelines*, Ottawa.

**Law Reform Commission of Western Australia – Aboriginal Customary Laws Discussion Paper** (2005). *Aboriginal People and the criminal justice system*. [ En ligne] [http://www.lrc.justice.wa.gov.au/2publications/reports/ACL/DP/Part\\_05C.pdf](http://www.lrc.justice.wa.gov.au/2publications/reports/ACL/DP/Part_05C.pdf)  
(page consultée le 08 avril 2009)

**Lievore, D.** et **P. Mayhew** (2007). *The scale and nature of family violence in New-Zealand : A review and evaluation of knowledge*. Ministry of Social Development. [En ligne] <http://www.msd.govt.nz/about-msd-and-our-work/publications-resources/research/scale-nature-family-violence/index.html>  
(page consultée le 03 mai 2009)

**L'initiative sœurs par l'esprit** (2008). *Analyse documentaire*. [ En ligne] [http://www.nwac-hq.org/fr/documents/french\\_sisliteraturereviewmarch2008.pdf](http://www.nwac-hq.org/fr/documents/french_sisliteraturereviewmarch2008.pdf)  
(page consultée le 10 février 2009)

**Mackinlay, E. et al.** (2004). "Understanding social and legal justice issues for aboriginal women within the context of an indigenous australian studies classroom: a problem-based learning approach", *the Australian Journal of Indigenous Education*, vol 33, p. 23-30.  
[ En ligne] <http://www.atsis.uq.edu.au/ajie/docs/200433023030.pdf>  
(page consultée le 08 avril 2009)

**Martineau, P.** (2007). *ENP 7332. Gestion axée sur les résultats*. Notes de cours, Gatineau.

**Maslow, A.** (1943). "A theory of human motivation", *Psychological Review*, 50, p. 370-96

**Ministry of Women's Affairs** (2004a) *Action Plan for New Zealand Women*. [ En ligne]  
<http://www.mwa.govt.nz/news-and-pubs/publications/actionplanReportFinal.pdf>  
(page consultée le 03 avril 2009)

**Ministry of Women's Affairs.** (2004b). *Action Plan for New Zealand Women. Executive Summary*. [ En ligne]  
<http://www.mwa.govt.nz/news-and-pubs/publications/maori/mapping-inequalities/mapping-inequalities-executive-summary.html>  
(page consultée le 03 avril 2009)

**Ministry of Women's Affairs** (2004c). *Maori women*. [ En ligne]  
<http://74.125.95.132/search?q=cache:QJINdKktM8J:www.mwa.govt.nz/news-and-pubs/publications/maori-women.html+maori+women%27s+issues+new+zealand&hl=en&gl=ca&strip=1>  
(page consultée le 31 mars 2009)

**NAIHC (National American Indian Housing Council)** (2005 ). *Indian Housing Fact sheet*. [En ligne]  
<HTTP://WWW.NAIHC.NET/NEWS/INDEX.ASP?BID=6316>  
(page consultée le 20 avril 2009)

**National Aboriginal Women's Summit** (2007a). *Strong Women, strong Communities. Theme 1: Health, Safety and Wellness*, Pepsi Centre, Corner Brook, NL. [En ligne]  
<http://www.abo-peoples.org/calendar/NAWS.html>  
(page consultée le 25 février 2009)

**National Aboriginal Women's Summit** (2007b). *Strong Women, strong Communities. Theme 2: Equality and Empowerment*, Pepsi Centre, Corner Brook, NL. [En ligne]  
<http://www.abo-peoples.org/calendar/NAWS.html>  
(page consultée le 25 février 2009)

**New Zealand (Te puni Kokiri)** (2008a). *Maori Language*, [En ligne]  
<http://www.tpk.govt.nz/en/in-focus/te-reo/>  
(page consultée le 21 avril 2009)

**New Zealand** (2008b). *Statement of Intent 2008-2009*, [en ligne], Wellington, Te Puni Kokiri, juillet 2008, <http://www.tpk.govt.nz/en/in-print/our-publications/corporate-documents/statement-of-intent-2008-09/> (page consultée le 22 février 2009).

**NWAC (Native Women Association of Canada)** (2008a). *Aboriginal Holistic Approach to Healing and Wellness*. [En ligne]  
<http://www.nwac-hq.org/en/documents/AboriginalHolisticApproachestoHealingandWellness.pdf>  
(page consultée le 15 avril 2009)

**NWAC** (2008b). *Culturally Relevant Gender Based Analysis. A Policy Paper*. [En ligne]  
<http://www.nwac-hq.org/en/documents/CulturallyRelevantGenderBasedAnalysis.pdf>  
(page consultée le 20 avril 2009)

**NWAC** (2004). *Background Document on Aboriginal Women's Health*.  
[http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/hlth/bckpr/NWAC\\_BgPaper\\_e.pdf](http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/hlth/bckpr/NWAC_BgPaper_e.pdf)  
(page consultée le 15 avril 2009)

**Office for Women**. (2008a). *Facts about Women's economic Wellbeing*. (Factsheet 4)  
[http://www.ofw.facs.gov.au/publications/womens\\_issues/facts4.htm](http://www.ofw.facs.gov.au/publications/womens_issues/facts4.htm)  
(page consultée le 04 avril 2009)

**Office for Women** (2008b). *Improving women's economic Wellbeing* (Factsheet 3) [En ligne]

[http://www.ofw.fahcsia.gov.au/publications/womens\\_issues/facts3.htm](http://www.ofw.fahcsia.gov.au/publications/womens_issues/facts3.htm)

(page consultée le 04 avril 2009)

**Office for Women** (2008c). *Facts about Women's place in society* (Factsheet 6). [En ligne]

[http://www.fahcsia.gov.au/sa/women/pubs/general/factsheet\\_women\\_issues/Pages/facts6.aspx](http://www.fahcsia.gov.au/sa/women/pubs/general/factsheet_women_issues/Pages/facts6.aspx)

(page consultée le 06 avril 2009)

**Office for Women. NSW Premier's Department** (2007). *Aboriginal and Torres Strait Islander Women*. [En ligne]

[http://www.women.nsw.gov.au/PDF/FS2007/Aboriginal&Torres\\_Strait\\_Islander\\_Women\\_OFW\\_2007.pdf](http://www.women.nsw.gov.au/PDF/FS2007/Aboriginal&Torres_Strait_Islander_Women_OFW_2007.pdf)

(page consultée le 13 février 2009)

**Ogunwole, S.** (2007). *We the people: American Indians and Alaska Natives in the United States. Census 2000 – Special Reports*. [En ligne]

<http://www.census.gov/prod/2006pubs/censr-28.pdf>

(page consultée le 27 janvier 2009)

**Osborne et al.** (1995). "Performance Management and Accountability in ComplexnPublic Programs", *Financial Accountability and Management*, vol 13, no 2, p. 125-141.

**Pauktuutit.** (2006). *Keepers of the Light. Inuit Women's Action Plan*. Ottawa. [En ligne]

[http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/pauktuutit/KeepersOfTheLight\\_e.pdf](http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/pauktuutit/KeepersOfTheLight_e.pdf)

(page consultée le 6 février 2009)

**Philips, J. et M. Park,** (2004). *Measuring domestic violence and sexual assault against women : a review of the literature and statistics*. [En ligne]  
<http://www.aph.gov.au/library/intguide/sp/ViolenceAgainstWomen.htm> (page consultée le 27 mars 2009)

**Quince, K.** (2007). "Maori and the Criminal justice system in New Zealand", in Julia Tolmie and Warren Brookbanks *Criminal Justice in New Zealand*. [En ligne]  
<http://www.law.auckland.ac.nz/uoa/fms/default/law/docs/Maori%20chapter.pdf>  
(page consultée le 08 avril 2009)

**Ralliement national des Métis** (2004). *Éducation permanente du ralliement national des Métis*. [En ligne]  
[http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/MNC\\_BgPaper\\_LLL1\\_2\\_f.pdf](http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/MNC_BgPaper_LLL1_2_f.pdf)  
(page consultée le 02 mai 2009)

**Ratima, M. et al.** (2005). *Maori Health indicators. A background paper for the project "Action oriented indicators for health and health systems development for indigenous peoples in Canada, Australia and New-Zealand*. [En ligne]  
[http://www.aut.ac.nz/resources/about/faculties/health\\_and\\_environmental\\_sciences/health\\_research/maori\\_health\\_indicators.pdf](http://www.aut.ac.nz/resources/about/faculties/health_and_environmental_sciences/health_research/maori_health_indicators.pdf)  
(page consultée le 15 avril 2009)

**Read, P.** (1981). *The stolen Generations. The Removal of Aboriginla Children in New South Wales 1883 to 1969*. [En ligne]  
<http://www.daa.nsw.gov.au/publications/StolenGenerations.pdf>  
(page consultée le 07 avril 2009)

**Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba** (1991). *The justice people and aboriginal people*. [En ligne] <http://www.ajic.mb.ca/volumel/toc.html>  
(page consultée le 08 avril 2009)

**Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada** (2004). *Séance d'information sur les mesures du rendement de l'AAP II - novembre 2004*. [En ligne]

[http://www.tbs-sct.gc.ca/emis-sigd/presentations/RBMdeck\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/emis-sigd/presentations/RBMdeck_f.asp)

(page consultée le 03 mai 2009)

**Sisters in Spirit Initiative (Native Women's Association of Canada)** (2009). *Research Findings, Policy Challenges and Lessons Learned: NWAC's Sisters in Spirit Initiative*. Presentation to the Aboriginal Policy Forum, Ottawa March 2009.

**Sharma, B. et J. Wanna** (2005). "Performance Measures, measurement and reporting in government organisations", in *Int. J. Business Performance Management*, vol. 7, no. 3, p. 320-333.

**Smith, A.** (2009). *Indigenous Peoples and Boarding Schools: A Comparative Study*. Permanent Forum on Indigenous Issues. Eight Session. [En ligne]

[http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/E\\_C\\_19\\_2009\\_crp1.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/E_C_19_2009_crp1.pdf)

(page consultée le 07 avril 2009)

**Statistics New Zealand** (2003). *Teenage Fertility in New Zealand*. [En ligne]

<http://www.stats.govt.nz/products-and-services/Articles/teen-Sep03.htm>

(page consultée le 06 avril)

**Status of Women**, (2000). *Aboriginal Women's Roundtable on Gender's Equality. Roundtable Report*. [En ligne]

<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/SW21-147-2000E.pdf>

(page consultée le 05 mars)

**Steering Committee for the Review of Government Service Provision** (2007). *Overcoming Indigenous Disadvantages: Key indicators 2007*. [En ligne]

<http://www.pc.gov.au/gsp/reports/indigenous/keyindicators2007>

(page consultée le 05 mars)

**Thiétart R-A. et al.** (2003). *Méthodes de recherche en Management*, 2<sup>e</sup> édition, Dunod, Paris.

**US Commission on Civil Rights** (2003). *A quiet crisis. Federal funding and unmet needs in Indian country*. [En ligne] <http://www.usccr.gov/pubs/na0703/na0731.pdf>  
(page consultée le 26 mars)

**Vigour, C.** (2005). *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Éditions la Découverte, Paris.

**Voyer, P.** (1999). *Tableaux de bord de gestion et indicateurs de performance*, 2e édition, Presses de l'Université du Québec, Québec.

**Waldegrave C. et al.** (2006). *Maori Housing Experiences: Emerging trends and issues*. [En ligne] <http://www.chranz.co.nz/pdfs/maori-housing-experiences.pdf>  
(page consultée le 17 avril 2009)

**Whitney, K.** (1997). "Dually disadvantaged: The impact of Anglo-European law on Indigenous Australian Women", *James Cook University Law Review*, 4, p. 13-38.

**Women of the Métis Nation** (2007). *Policy Proposals*. National Aboriginal Women's Summit., Corner Brook, Newfoundland. [En ligne]  
[http://www.metisnation.ca/women/pdf/NAWS\\_Policy\\_Proposals\\_\(ALL\).pdf](http://www.metisnation.ca/women/pdf/NAWS_Policy_Proposals_(ALL).pdf)  
(page consultée le 10 février 2009)

**World Health Organization** (2007). *Health of Indigenous peoples*  
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs326/en/index.html>  
(page consultée le 15 avril 2009)

**Yap, M. et N. Biddle** (2009). "Towards a Gender-Related Index for Indigenous Australians", *CAEPR Working Paper*, No 52/2009, Canberra, p.1-33.

## Annexe A

### Inventaire des indicateurs

Enjeux	Indicateurs	Description	Unité, classification	Méthode/Calcul	Sources
a. Faire des études, bénéficier d'une formation	1. Taux net de fréquentation des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne		Pourcentage	Nombre de personnes fréquentant l'école (primaire, secondaire, collégial ou tertiaire) qui sont en âge officiel de fréquenter l'école exprimé en pourcentage du nombre total de personnes qui sont en âge officiel de fréquenter l'école (primaire).	UNICEF
	2. Taux d'obtention de diplômes des trois groupes désignés par niveau d'études (primaire, secondaire, collégial, universitaire) selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne		Pourcentage	Nombre de personnes scolarisées ou fréquentant l'école à divers niveaux d'études ayant obtenu un diplôme exprimé en pourcentage du nombre total de personnes inscrites.	AINC/ajusté par la stagiaire
	3. Indice d'équité de genre en éducation (Gender Equality in Education Index) des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne	Cet indice, mis au point pour OXFAM, regroupe des données recueillies par l'UNICEF sur la fréquentation scolaire des filles, des données de l'UNESCO sur le taux de	Pourcentage	L'indice d'équité de genre en éducation est composé de 4 dimensions : la scolarisation nette des filles à l'école primaire, le taux de rétention des filles de plus de cinq ans à l'école primaire, la scolarisation	OXFAM

		<p>réussite scolaire des filles dans le premier cycle et l'accès au cycle secondaire, et des données tirées de l'indice sexospécifique de développement humain (ISDH) du PNUD. Il ne s'arrête pas au nombre de filles qui fréquentent et restent à l'école primaire, mais évalue aussi comment cette scolarisation et ce taux de fréquentation des filles se traduisent en termes d'accès et de fréquentation du cycle secondaire, de santé et d'accès à un revenu décent dans le futur.</p>		<p>nette des filles au secondaire et l'indice de développement de genre du pays. Ces dimensions sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 (dont 5 équivaut à excellent) en regard des conditions favorisant l'accès et le succès des filles en éducation, l'équité des sexes et les objectifs de la déclaration de Beijing. Les résultats trouvés sont multipliés par 1.25 pour la scolarisation nette des filles à l'école primaire, par 2.5 pour le taux de rétention des filles de plus de cinq ans à l'école primaire, par 1.75 pour la scolarisation nette des filles au secondaire, par 2.5 pour l'indice de développement de genre du pays. La somme de ces résultats pondérés donne l'indice d'équité de genre en éducation</p>	
--	--	--	--	--	--

Enjeux	Indicateurs	Description	Unité, classification	Méthode/Calcul	Sources
b. Guérison des individus	<b>4. Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</b>	Mesure la guérison des individus	Pourcentage	Nombre de personnes des trois groupes désignés qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée exprimé en pourcentage du nombre total de la population canadienne	Indicateur proposé par la stagiaire en s'inspirant de celui de Santé Canada et en se basant sur la définition de la guérison traditionnelle telle que donnée par la Commission Royale sur les autochtones (1996a)
b. Guérison des collectivités	5. Taux de crimes et indice de gravité des crimes dans les communautés	Mesurent le degré de sécurité dans les communautés et dans ce cas-ci est un indicateur de collectivités en « bonne santé » ou	Pourcentage	Le taux de crimes mesure les changements dans le volume de crimes déclarés à la police, attribue le même poids à chaque affaire. Par conséquent, le taux est dominé par les infractions	Statistique Canada

		guéries dans le sens où moins le taux est élevé mieux se porte la communauté.		fréquentes et moins graves.  L'indice de gravité de la criminalité quant à lui sert à évaluer les variations de la gravité des crimes. Des poids plus élevés sont attribués aux crimes plus graves, et des poids moins élevés, aux infractions moins graves. Ainsi, lorsque tous les crimes sont pris en compte, l'Indice est plus sensible aux variations des crimes plus graves. Les taux sont exprimés pour 100.000 habitants.	
	6. Indice de capacité des communautés	Mesure la capacité des collectivités à se prendre en charge, à gérer ou régler leurs problèmes	Pourcentage	Cf. annexe B	University of Queensland
	<b>7. <i>Indice du bien-être des collectivités autochtones</i></b>	Mesure le bien-être général des populations autochtones dans quatre domaines que sont l'éducation, l'activité et l'emploi, le revenu et le logement	Pourcentage	Cf. annexe B	AINC

Enjeux	Indicateurs	Description	Unité, classification	Méthode/Calcul	Sources
c. Piètre état de santé	8. Espérance de vie à la naissance selon le sexe par rapport à la moyenne canadienne	L'indicateur donne des indications sur la durée de vie moyenne qu'un individu peut espérer atteindre à un moment donné	année	L'espérance de vie à la naissance se calcule à partir des quotients de mortalité par âge, c'est-à-dire des probabilités de décéder dans l'année pour des personnes qui atteignent un âge donné	Santé Canada, Statistiques Canada ; Australie ; Nouvelle-Zélande (indicateur ajusté par la stagiaire)
	<i>4. Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</i>	Voir plus haut			
	9. Années potentielles de vie perdues dues au suicide et aux blessures des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne	Les années potentielles de vie perdue (APVP) sont le nombre d'années de vie « perdues » lorsqu'une personne meurt « prématurément » d'une cause quelconque, c'est-à-dire avant l'âge de 75 ans. L'indicateur mesure ici le nombre d'années de vie « perdues » par les femmes autochtones pour cause de suicide ou de blessures, deux grandes causes de mortalité chez ces dernières.	année	Cf. annexe B	Santé Canada (indicateur ajusté par la stagiaire)

<b>Enjeux</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Description</b>	<b>Unité, classification</b>	<b>Méthode/Calcul</b>	<b>Sources</b>
d. Logements en deçà des standards de qualité et de quantité	10. Nombre de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge dont le logement ne nécessite pas de réparations majeures par rapport à la moyenne canadienne	Mesure la qualité du logement	Nombre	Cf. annexe B	AINC (indicateur ajusté par la stagiaire)
	11. Proportion de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge vivant dans des logements avec pas plus d'une personne par chambre par rapport à la moyenne canadienne	Mesure la quantité du logement	Pourcentage	Cf. annexe B	AINC (indicateur ajusté par la stagiaire)

<b>Enjeux</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Description</b>	<b>Unité, classification</b>	<b>Méthode/Calcul</b>	<b>Sources</b>
e. La victimisation des femmes autochtones	12. Taux de victimisation criminelle chez les trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne	Il mesure la sécurité personnelle et le bien-être des personnes	Pourcentage	Ce taux se rapporte à la proportion de la population de 15 ans et plus qui a été victime d'une ou de plusieurs incidents de type criminel. Il peut prendre en compte le taux de prévalence (pourcentage de la population de 15 ans et plus qui ont expérimenté la victimisation criminelle au moins une fois) et le taux d'incidence (en lien avec de multiples	Statistique Canada, Justice Canada ; Nouvelle-Zélande (Ministry of Women's Affairs)

				victimisations, il indique comment de victimisations se produisent sur 100 personnes dans la population générale)	
	13. Proportion et fréquence de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge faisant usage de services d'aide aux victimes de violence par rapport à la moyenne canadienne	Il mesure la sécurité personnelle et le bien-être des personnes	Pourcentage et nombre	Nombre de personnes des trois groupes désignés ayant recours à ces services exprimé en pourcentage de la population totale canadienne ; la fréquence renvoie au nombre de fois comptabilisés où cela s'est produit	Indicateur élaboré par la stagiaire

Enjeux	Indicateurs	Description	Unité, classification	Méthode/Calcul	Sources
f. Parvenir à l'autonomie financière et économique	<b>7. Indice du bien-être des collectivités autochtones</b>	Voir plus haut			
	14. Co-efficient de Gini des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne	mesure l'inégalité de revenu	Pourcentage	Cf. annexe B	Gini Corrado (Indicateur ajusté par la stagiaire)
	<b>15. Indice de participation des femmes des trois groupes désignés par rapport à la moyenne canadienne</b>	Sert à évaluer la participation des femmes dans les sphères politique et économique ainsi que la part des ressources économiques	Pourcentage	La participation des femmes à la prise de décisions politiques est déterminée à partir du pourcentage de postes occupés par ces dernières dans les administrations publiques. Pour	AINC (Indicateur ajusté par la stagiaire)

		détenues par celles-ci.		ce qui est de la participation des femmes à la prise de décisions économiques, elle est évaluée à partir du pourcentage de postes de gestion dans le secteur privé et de postes professionnels ou techniques occupés par celles-ci. Enfin, la part des ressources économiques détenues par les femmes est évaluée à partir de la part des revenus d'emploi annuels totaux qu'elles empochent.	
--	--	-------------------------	--	---	--

Enjeux	Indicateurs	Description	Unité, classification	Méthode/Calcul	Sources
g. Accès à la justice	16. Degré de satisfaction des utilisateurs des trois groupes désignés du système judiciaire selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne	mesure l'accès à la justice	Pourcentage	Nombre de personnes des trois groupes désignés faisant part de leur satisfaction exprimé en pourcentage de la population totale canadienne	Indicateur élaboré par le stagiaire

Enjeux	Indicateurs	Description	Unité, classification	Méthode/Calcul	Sources
h. Promotion des langues autochtones	17. Nombre et valeur des subventions des programmes de promotion des langues	L'indicateur mesure l'importance accordée à la promotion des langues	Nombre et montant	Total du nombre des subventions et total du montant des subventions	Indicateur élaboré par la stagiaire

	autochtones	autochtones. Une augmentation du nombre traduit une importance élevée tout comme cela est le cas pour la valeur monétaire des subventions.			
	18. Degré d'utilisation des langues autochtones en public	Mesure la vitalité des langues. Plus le degré est élevé mieux se porte la langue	Nombre	Nombre de fois répertoriées où les langues autochtones sont utilisées	Equipe de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERS)
	19. Variation du nombre de personnes comprenant et parlant une ou des langues autochtones	Mesure la vitalité des langues. La variation dans le nombre indique s'il y a une hausse ou une baisse du nombre de personnes concernées.	Nombre	Nombre de personnes comptabilisées comprenant et parlant une ou des langues autochtones sur une période donnée comparé à une autre période donnée.	Equipe de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERS)

<b>Enjeux</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Description</b>	<b>Unité, classification</b>	<b>Méthode/Calcul</b>	<b>Sources</b>
i. Promotion du savoir traditionnel	20. Nombre d'accords juridiques conclus sur le plan national et international pour protéger le savoir traditionnel	Mesure l'importance accordée au savoir traditionnel	Existence des accords (oui/non) et nombre	Nombre d'accords comptabilisés	Indicateur élaboré par la stagiaire
	21. Nombre et valeur des subventions accordées aux projets de recherche et de protection sur le savoir traditionnel	mesure l'importance accordée au savoir traditionnel. Une augmentation du nombre traduit une importance élevée tout comme cela		Total du nombre des subventions et total du montant des subventions	Indicateur élaboré par la stagiaire

		est le cas pour la valeur monétaire des subventions.			
--	--	--	--	--	--

Enjeux	Indicateurs	Description	Unité, classification	Méthode/Calcul	Sources
j. Prestation de services et programmes culturellement adaptés	22. Nombre de services et de programmes entérinés par des autorités autochtones compétentes comme étant culturellement adaptés	L'indicateur mesure le contenu culturel des services et programmes. Les autorités autochtones reconnues, sont un indicateur de la validité culturelle des programmes entérinés. Une hausse du nombre traduit un succès par rapport à une cible donnée, à savoir que 100% des programmes et services sont culturellement adaptés.	Nombre	Nombre de services et de programmes répertoriés	Indicateur élaboré par la stagiaire

Enjeux	Indicateurs	Description	Unité, classification	Méthode/Calcul	Sources
k. Représentation des femmes autochtones aux postes de décision dans leurs communautés et dans la société	<i>15. Indice de participation des femmes des trois groupes désignés par rapport à la moyenne canadienne</i>	Voir plus haut			AINC

<b>Enjeux</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Description</b>	<b>Unité, classification</b>	<b>Méthode/Calcul</b>	<b>Sources</b>
a1. Renforcement des familles inuits	23. Scores sur l'indice de développement humain des Inuits	Mesure le niveau moyen de bien-être des Inuits et des autres Canadiens. Il couvre trois domaines à savoir l'espérance de vie, l'instruction et les revenus par habitant	Pourcentage	Cf. annexe B	AINC
	<i>7. Indice du bien-être des collectivités autochtones</i>	Voir plus haut			
	24. Indice de bien-être des enfants (inuits)	mesure la qualité de vie ou le bien-être des enfants	Pourcentage	Cf. annexe B	Pollard et Lee (2003)

<b>Enjeux</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Description</b>	<b>Unité, classification</b>	<b>Méthode/Calcul</b>	<b>Sources</b>
b1. Discrimination relative à la catégorisation de l'identité autochtone, aux lois et pratiques chez les Premières nations	25. Nombre de situations dans la loi et les pratiques où il y a iniquité entre homme et femme des Premières nations	Mesure l'égalité entre homme et femme dans	Nombre	Nombre de situations dans la loi et les pratiques comptabilisées	Indicateur élaboré par la stagiaire

## **Annexe B**

### **Scan of Survey and Indexes for Performance Measurement**

Karin Prince-Agbodjan  
INAC, May 2009

# I- Index

## 1. Human activity and Environmental Sustainability Index

- Manager :

World Economic Forum's Global leaders for Tomorrow (GLT) Environment Task Force

- Designer:

World Economic Forum's Global leaders for Tomorrow (GLT) Environment Task Force, the Yale Center for Environmental Law and Policy (YCELP), and the Columbia University Center for International Earth Science Information Network (CIESIN)

- User:

- Frequency:

- Purpose and Description :

Created in 2001<sup>14</sup>, The environmental Sustainability index (ESI)<sup>15</sup> is a composite index which presents a picture of how countries are doing in terms of progress toward environmental sustainability; it benchmarks countries ability to protect the environment. It looks after natural resource endowments, past and present pollution levels, environmental management efforts, contribution to protection of

---

<sup>14</sup> There is an edition of the ESI each year. So there is the environmental Sustainability index 2002 and so on.

<sup>15</sup> The environmental sustainability is also measured by the ecological footprint. It measures the "impact of human resource consumption on the environment and the ability of human activity to be sustained in the biosphere" ESI (2005:400). *2005 Sustainability Index*. Appendix H: critiques and responses. [Online]

[http://www.cis.yale.edu/esi/h\\_critiques.pdf](http://www.cis.yale.edu/esi/h_critiques.pdf)

For additional information consult Global Footprint Network (2009) *Footprint Basics-Overview*. [Online]

[http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/footprint\\_basics\\_overview/](http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/footprint_basics_overview/)

The Ecological Footprint is a part of the environmental sustainability index (ESI). It has been included as a measure of consumption pressure within the ESI. ESI (2005:400). *2005 Sustainability Index*. Appendix H: critiques and responses. [Online]

[http://www.cis.yale.edu/esi/h\\_critiques.pdf](http://www.cis.yale.edu/esi/h_critiques.pdf)

global commons, a society's capacity to improve its environmental performance over time.

The ESI assesses the environmental system, the reduction of environmental stresses, the reduction of human vulnerability to environmental stresses, the societal and institutional capacity to respond to environmental challenges, global stewardship

A high ESI rank indicates that a country has achieved a higher level of environmental sustainability in comparison of other countries. In 2001, three countries had the highest ESI: Finland, Norway, and Canada.

- Indicators<sup>16</sup>:
  - Environmental System: Air quality, water quantity, biodiversity, etc.
  
  - Reducing stresses: reducing air pollution, reducing ecosystem stress, reducing waste and consumption pressure, etc.
  
  - Reducing human vulnerability: basic human sustenance, environmental health
  
  - Social and institution capacity: Science/Technology, Regulation and management, private sector responsiveness, etc.
  
  - Global stewardship: International commitment, protecting international commons, etc.

• Relevance for INAC's S.O. level:  
The Land, the North

---

<sup>16</sup> An exhaustive list of indicators will be provided.

Sources: Global leaders for Tomorrow (GLT) Environment Task Force (2001).  
*2001 Environmental Sustainability Index*.

[http://sedac.ciesin.columbia.edu/es/esi/ESI\\_01a.pdf](http://sedac.ciesin.columbia.edu/es/esi/ESI_01a.pdf)

Tripathi, N. K. ( 2009) *Environmental Sustainability*, Asian Institute of Technology [on line]

<http://www.usralliance.org/usric2009thailand/download/session4/Nitin.pdf>

## **2. Canadian Environmental Sustainability Index**

- Manager:

Environment Canada, Statistics Canada, Health Canada

- Designer :

Environment Canada, Statistics Canada, Health Canada

- User:

- Frequency:

- Purpose and Description:

The Canadian Environmental Sustainability Indicators (CESI) measure the health of Canada's environment. One of its main purpose is to examine the linkages among the economy, the environment and human health and well-being.

- Indicators: The CESI has three components:
  - Air quality indicators which measure the exposure of Canadians to ground-level ozone and fine particular matter.

- Greenhouse gas emissions indicators track annual Canadian releases of six greenhouse gases (carbon dioxide, methane, nitrous oxide, sulphur hexafluoride, perfluorocarbons and hydrofluorocarbons) that are the major contributors to climate change.
- Fresh water quality indicators measure surface fresh water quality with respect to protecting aquatic. It gives a sensitive measure of the overall health of aquatic ecosystem.
  - Relevance for INAC's S.O. level:

The Land, the North

Source: Statistics Canada (2007). *Canadian Environmental Sustainability Indicators 2007*.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/16-251-x/16-251-x2007000-eng.pdf>

### **3. The Human Development Index (HDI)**

- Manager:
- Designer:

The HDI, who was developed in 1990, is the signature trademark of the Human Development Report (HDR), an independent report commissioned by the UNDP that is written by a team of scholars, development practitioners and members of the Human Development Report Office of UNDP.

- User: INAC,
- Frequency:
- Purpose and Description:

The Human Development Index (HDI) is a summary measure of human development that is published by the United Nations Development Programme (UNDP). THE HDI is an alternative to the common practice of evaluating a country's progress in development based on per Capita Gross Domestic Product (GDP).

- Indicators:

The HDI measures the average achievements in a country in three basic dimensions of human development:

- A long and healthy life, as measured by life expectancy at birth.
- Knowledge, as measured by the adult literacy rate (with two-thirds weight) and the combined primary, secondary and tertiary gross enrolment ratio (with one-third weight).
- A decent standard of living, as measured by GDP per capita in purchasing power parity (PPP) terms in US dollars.

Before the HDI itself is calculated, an index is created for each of these dimensions. To calculate these indices—the life expectancy, education and GDP indices—minimum and maximum values (goalposts) are chosen for each underlying indicator. For example, in 2004 the maximum and minimum values for life expectancy were 85 and 25 years, respectively. Performance in each dimension is expressed as a value between 0 and 1. The HDI is then calculated as a simple average of the dimension indices:

$$\text{HDI} = 1/3 (\text{life expectancy index}) + 1/3 (\text{education index}) + 1/3 (\text{GDP index})$$

- Relevance for INAC's S.O. level:

The people, the Economy, the North, OFI

Source: Cleverland, C.J. (2008). *Human Development Index*, The encyclopedia of earth: [http://www.eoearth.org/article/Human\\_Development\\_Index](http://www.eoearth.org/article/Human_Development_Index)

#### **4. The Community Well-Being Index**

- Manager:

Researchers at INAC

- Designer:

Researchers at INAC

- User:

- Frequency:

- Purpose and Description:

The CWB (as described by McHardy and O'Sullivan, 2004) is a composite index which includes four dimensions of the well-being of Aboriginal communities. It combines elements of the HDI, which was applied at a national and provincial level, and elements of community-level analysis.

The dimensions of well-being included in the CWB are education, labour force participation and employment, income, and housing. These indicators are derived from the Census of Canada, and combined to form a single index score, roughly following the methodology of the HDI.

- Indicators:

The CWB contains two indicators for **education**, following the methodology of the Human Development Index. The first is a proxy for functional literacy. This is measured by the proportion of the population fifteen and older which has a grade nine or higher education. The second, “high school plus” is the proportion of the population aged 20 and older, with at least a high school education. These two indicators are combined, with 2/3 weight allotted to the literacy proxy, and 1/3 to the high school measure.

The CWB also includes two measures pertaining to **labour force** activity and paid work in a community. The first is labour force participation in the week prior to the census, by those aged 20 and over. The second labour force measure is the proportion of the total labour force fifteen and over that was employed in the week prior to the census. The labour force participation and employment measures are given equal weight within the labour force activity component of the CWB.

The CWB also includes **income** per capita. Typically, income from the census is expressed as average annual income, which is defined as total aggregate income divided by those aged 15 and older who reported income.

The CWB also includes two indicators pertaining to **housing**, a particularly important issue in First Nations communities. Housing *quantity* is measured by the proportion of the population living in dwellings with no more than one person per room.

Housing *quality* is measured by the proportion of the population that reported in the census that their dwellings were not in need of major repairs. Both of these indicators were given equal weight in the housing component.

These four components of the CWB; education, labour force activity, income,

housing are then combined, with each weighted equally. The final indicator ranges between 0 and 1.0, and is applied to First Nations and other Canadian communities using census data at the Census Subdivision (CSD) level

- Relevance for INAC's So Level:

The People, the Economy, the North, OFI

Sources: Cooke, M. (2005). *The First Nations Community Well-Being Index (CWB): A Conceptual Review*. Strategic Research and Analysis Directorate Indian and Northern Affairs Canada

McHardy, M. and E. O' Sullivan. (2004). *Nations Community Well-Being in Canada: The Community Well-Being Index (CWB), 2001*. Strategic Research and Analysis Directorate, Indian and Northern Affairs Canada. Ottawa: IANC.

## **5. Child well-being (CWB)**

- Manager:
- Designer:
- User:
- Frequency:
- Purpose and Description :

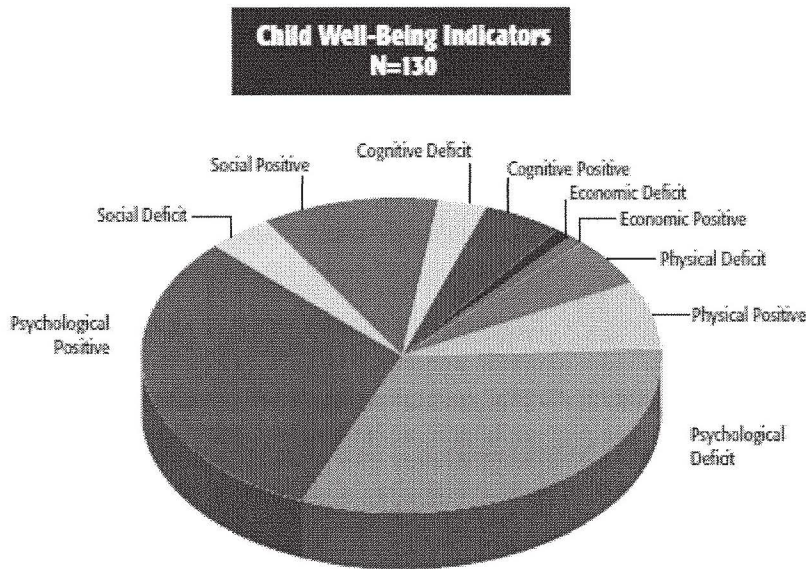
The Child Well-Being (CWB) assesses the quality of life or well-Being of Children. Well being is a term that is commonly used in the study of child development and been studied across a wide range of disciplines, age groups,

culture and communities, resulting in an assortment of definitions (Pollard and al.2003).

Though there is no agreement on consistent and unified definition of well-being in the research literature, a useful definition of well being would be similar to the one proposed by Yarcheski, Scolovbeno and Mahon (1994). They used conceptualization of adolescent well-being which described well-being as “a multidimensional construct incorporating mental/psychological, physical and social dimensions”

- Indicators:

The child well-being contains five domains: physical, psychological, cognitive, social and economic. Indicators in each domain are divided into deficit and positive clusters (Pollard and al.2003).



- Relevance for INAC's S.O. level:

The people, the North, OFI

Source: Pollard, E. L. Lee, P. D. (2003). Child Well-being: A Systematic Review of the Literature; *Social indicators Research*, Vol 61; 1, pages 59-78

## **6. Potential year of life lost (PYLL)**

- Manager:
- Designer:
- User:
- Frequency:
- Purpose and Description:

Considered as an indicator of premature mortality (death before age 75), PYLL measures the loss of life at an early age. It examines causes of death occurring at a younger age - cancer, accidents and cardiovascular disease - in order to improve health status. One can say it measure health status.

- Indicators:

PYLL can be calculated by setting an upper reference age which is 75 in developed countries. Then subtract the person's age at death from the reference age. For example a person who dies at age 30 has lost 45 years of life. ( $75 - 30 = 45$ ).

Indicators are therefore age at death and reference age.

- Relevance for INAC's SO Level:

The People, the North, OFI

Source: University of Manitoba (2005). *Term: Potential year of life lost (PYLL)*  
<http://mchp-appserv.cpe.umanitoba.ca/viewDefinition.php?definitionID=103371>

## **7. Gini Coefficient**

- Manager:

- Designer:

Corrado Gini

- User:

- Frequency:

- Purpose and Measure:

Developed by the Italian statistician Corrado Gini in 1912, the Gini coefficient tracks the inequality of income distribution or inequality of wealth distribution. The Gini coefficient is a ratio with values between 0 and 1: a low Gini coefficient refers to more income or wealth distribution, a high Gini coefficient indicates more unequal distribution. While 0 corresponds to perfect equality (everyone having the same income), 1 indicates the perfect inequality (one person has all the income and everyone else doesn't have any income). The Gini coefficient can be expressed as a percentage and is called Gini index.

- Indicators:

The Gini Coefficient is used in various areas (economy, informatics, social sciences, etc.); it is often used with others data. For instance, it could be associated with the democracy indicator to assess the state of democracy.

The Gini Coefficient is an indicator of income distribution

- Relevance for INAC's SO Level:

The Economy

Source: Wikipédia (2009) *Gini Coefficient*  
[http://en.wikipedia.org/wiki/Gini\\_coefficient](http://en.wikipedia.org/wiki/Gini_coefficient)

## **8. Community Capacity Index**

- Manager:
- Designer:
- User:
- Frequency:
- Purpose and Description:

The community capacity index assesses the extent of capacity available within a network of organizations and groups at the local level. The index measures the capacity of a community to recognize, evaluate and address key problems.

- Indicators:

The community capacity index tracks capacity within four areas:

- Network Partnerships are the relationships between groups and organisations within a community or network.
- Knowledge Transfer is the development, exchange and use of information within and between the groups and organisations within a network or community.

- Problem Solving is the ability to use well-recognised methods to identify and solve problems arising in the development and implementation of an activity or program.

- Infrastructure refers to the level of investment in a network by the groups and organisations that make up the network. Infrastructure includes investment in the development of policy, social capital, human capital and financial capital.

- Relevance for INAC's SO Level:

The Government, the People, the North, OFI

Source: Bush R. and al. (2002). *Community Capacity Index*, the University of Queensland.

[http://www.health.nsw.gov.au/public-health/health-promotion/capacity-building/community/comm\\_cap\\_index.pdf](http://www.health.nsw.gov.au/public-health/health-promotion/capacity-building/community/comm_cap_index.pdf)

## **9. Business Vitality Index**

- Manager:
- Designer:
- User:
- Frequency:
- Purpose and Description:

The Business vitality looks at the health of business in a province; it assesses the strength of the business sector.

- Indicators:

The Business vitality index consists of 4 variables which are measured with the following indicators

- Existing Business Strength: Manufacturing Capital Investment, Business Service Employment Growth, Business Closings, etc.
- Entrepreneurial Energy: Change in New Companies, Business Immigration, New Business Job Growth, etc.
- Structural Diversity: Export Diversity, Change In Export Diversity
- Business Location Competitiveness: Transportation Cost Index, Labour Cost, Electricity Cost

- Relevance for INAC's SO Level:

The Economy

Source: Nova Scotia Canada (2004). *2004 Index Business Vitality*  
<http://gov.ns.ca/econ/businessclimate/2004/bv.asp>

## **10. The Corruption Perceptions Index (CPI)**

- Manager:

Transparency International

- Designer:

Transparency International

- User:

- Frequency:

- Purpose and Description:

The Corruption Perceptions Index (CPI) is a composite index – a survey of surveys – that assesses and compares perceived levels of corruption among public officials and politicians in a wide range of countries around the world.

The CPI focuses on corruption in the public sector and defines corruption as the abuse of public office for private gain. The surveys used in compiling the CPI ask questions relating to the misuse of public power for private benefit. These include for example: bribery of public officials, kickbacks in public procurement, embezzlement of public funds or questions that probe the strength and effectiveness of anti-corruption efforts, thereby encompassing both the administrative and political aspects of corruption.

The overall objective of the CPI, which is produced annually by Transparency International since 1995, is to provide a global assessment of corruption and enhance comparative understanding of levels of corruption worldwide. It has also proven that corruption can be measured with a sound methodological instrument and has opened the way for further corruption research of all kinds.

- The CPI Method/Indicators:

The CPI draws on corruption-related data from surveys of experts and business people carried out by a variety of independent institutions external to Transparency International (TI).

A minimum of three surveys are conducted for each country included in the CPI, which increases the reliability of each individual figure and lowers the probability of misrepresenting a country.

The CPI gathers data from sources that span the last two years (for the CPI 2007, this

Includes surveys from 2007 and 2006). In 2007 it was calculated using data from 14 sources originated from 12 independent institutions. All sources measure the overall extent of corruption (frequency and/or size of bribes) in the public and political sectors and all sources provide a ranking of countries, i.e., include an assessment of multiple countries.

By combining the sources available through robust statistical methods, the CPI provides a rank of countries according to their level of perceived corruption. The CPI scores countries on a scale from 0 to 10, with 0 indicating high levels of perceived corruption and 10 indicating low levels of perceived corruption.

- Relevance for INAC's So Level:

The Government, the Economy

Sources: Transparency International (2008). *IT's Corruption Perceptions Index*  
<http://www.transparency.org/cpi>

Transparency International (2007). *Methodology of IT's Corruption Perceptions Index 2007*  
[http://transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi/2007/methodology](http://transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2007/methodology)

## **11. Aboriginal Good Governance index**

- Manager:
- Designer:

The Frontier Centre for Public Policy

- User:
- Frequency:

- Purpose and Description:

Developed by the Frontier Centre for Public Policy, the aboriginal good governance index's goal is to rank good governance in First Nations' communities. The index is based on interviews and surveys. The 2007 edition ranked Manitoba and Saskatchewan First Nations' good governance. Its purpose was to measure individual bands progress towards responsible self-government in those communities.

- Indicators:

Good Governance refers to the following characteristics:

- **Participatory** – Directly or through legitimate representatives, informed, organized men and women engage in decision-making that considers the concerns of the entire community.
- **Transparent** – Decisions and their enforcement follow rules and regulations; information and access are freely available in understandable forms.
- **Effective and Efficient** – Processes and institutions make the best use of available resources to meet the needs of society in a sustainable, environmentally protective manner.
- **Responsive** – Processes and institutions try to serve all stakeholders within a reasonable time.
- **Accountable** – Government, the private sector and civil institutions are held to rules of responsibility for the effects of their actions on stakeholders.

Aboriginal Good Governance index take into account six categories of Good Governance:

Elections - How fair and impartial are votes for leaders?

- Administration - How effectively is the band's business conducted?
- Human Rights - How much regard is assigned to basic rights?
- Transparency - How well are citizens informed about government?
- Services - How well are health, education, social and municipal services delivered?
- Economy - How well is the community providing economic development?

Source: Frontier Centre for Public Policy (2008). *Aboriginal Governance Index. A ranking of Manitoba and Saskatchewan First Nations*, no39, February.

<http://www.fcpp.org/images/publications/39.%202008Feb%20Aboriginal%20Governance%20Index%20Final.pdf>

## **12. Genuine Progress Index (GPI)**

- Manager:
- Designer:

San Francisco Research and Policy Organization

- User:

- Frequency:
- Purpose and Description:

Initiated in 1995, the Genuine Progress Index (GPI) arose as an alternative to the Gross Domestic Product (GDP), which where criticised as being too focused on economic and therefore didn't really take in account the various aspects of the well-being of a country. The GPI considers not only the economic area but also the social and environmental one. Unpaid work (voluntary, household) as well as paid work, leisure time, to list few, are valued with the GPI.

While the GDP counts everything that participate to economic growth as profit (even crime, natural disaster, etc.), the GPI distinguishes between gain and costs. For instance, crime, pollution, sickness represent costs. It is more sensitive to sustainability and provides a more accurate and wide vision of the well-being of people.

- Indicators:

Income Distribution

Housework, Volunteering, and Higher Education

Crime

Resource Depletion

Pollution

Long-Term Environmental Damage

Changes in Leisure Time

Defensive Expenditures

Lifespan of Consumer Durables & Public Infrastructure

Dependence on Foreign Assets

- Relevance for INAC's S.O. level:

The People, the Land, the Economy, the North, OFI

Source: GPI Atlantic (2009). *A new measure of Progress*.

<http://www.gpiatlantic.org/>

## II. Surveys

### 1. *Aboriginal Peoples Survey (APS)*

- Manager :

Statistics Canada

- Designer:

It was developed by statistics Canada in collaboration with national aboriginal organizations and federal and provincial/territorial governments.

- User:

Aboriginal organizations, governments at all levels, service providers and researchers

- Frequency:

Quinquennial (5 years)

- Purpose and Description:

The Aboriginal Peoples Survey (APS) is a national survey of Aboriginal peoples (First Nations peoples living off-reserve, Métis and Inuit) living in urban, rural and northern locations across Canada. The survey provides valuable data on the social and economic conditions of Aboriginal children and youth (6-14 years) and Aboriginal adults (15 years and over). More specifically, its aims to identify the needs of Aboriginal people and focus on issues such as health, language, employment, income, schooling, housing, and mobility.

- Indicators:

Health: Life expectancy, infant mortality, self-rated health; healthy life style, etc.

Education: Educational attainment,

Income: median income<sup>17</sup>, etc.

- Relevance for INAC's S.O. level:

The Government, the People, the Land, the Economy, the North, Office of the Federal Interlocutor<sup>18</sup>

Sources: Statistics Canada (2008). *Aboriginal Peoples Survey (APS)*

<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=3250&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2>

Treasury Board of Canada (2005). *Canada's Performance Report 2005. Annex 2. Indicator Methodology*

<http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/05/ann2-PR-eng.asp?printable=True>

## **2. Regional Health Survey (RHS)**

- Manager :

National team located at the Assembly of First Nations at Ottawa and the regional partners coordinate the RHS. The First Nations Information Governance Committee (FNIGC) provides oversight and governance over RHS

---

<sup>17</sup> Source: Treasury Board of Canada: <http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/05/ann2-PR-eng.asp?printable=True>

<sup>18</sup> In her Report "Measuring what matters. Performance Measurement Guidelines" (2009), Kim Scott identified in the APS indices that could be useful in developing indicators related to the six strategic outcomes levels (The Government, the People, the Land, the Economy, the North, Office of the Federal Interlocutor).

- Designer:

First Nations

- User:

- Frequency:

- Purpose and Description :

The Regional Health Survey (RHS) is the only First Nations governed survey in Canada. Initiated in 1997, the RHS is a longitudinal study which present a picture of the aboriginal's health status based on both Western and traditional understandings of health and wellbeing

- Indicators<sup>19</sup>:

- Community wellness: community capacity index, aboriginal good governance index
- Education: educational attainment
- Housing: Acceptable housing: Adequacy and suitability
- Health: self-rated health, rate of serious or chronic disease

- Relevance for INAC's S.O. level:

The Government, the People, the Land, the Economy, the North, Office of the Federal Interlocutor

---

<sup>19</sup> A previous work on the RHS indicators based on Kim Scott report [Scott, K. (2009:4-10). *Measuring what matters*. Performance Measurement Guidelines.] could be provided on request.

Source: *First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS)*

<http://www.rhs-ers.ca/english/background-governance.asp>

### **3. Labour Force Survey**

- Manager:

Statistics Canada

- Designer:

Statistics Canada

- User

The data are used by different levels of government, labour market analysts, economists, consultants, planners, forecasters and academics in both the private and public sector.

- Frequency:

Monthly

- Purpose and Description:

Founded following the second war, the Labour force (LFS) Survey collects data about the labour market status of Canadians. The LFS divides the working-age population into three mutually exclusive categories - employed, unemployed, and not in the labour force- and provide descriptive and explanatory data on each of these<sup>20</sup>

- Indicators:

Employment rate, employment rate, labour participation rate

---

<sup>20</sup> It also provides information about Hours of work and work arrangements, Unionization and industrial relations, job permanency, Wages, salaries and other earnings.

- Relevance for INAC's S.O. level:

The Economy; the North (northern economy)

Sources: Statistics Canada (2009a). *Labour Force Survey (LFS)*

<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2>

Statistics Canada (2009b) *Labour Force Survey*

<http://www40.statcan.gc.ca/l01/cst01/other/lfs/lfsintro-eng.htm>

#### **4. Aboriginal Children Survey**

- Manager

Statistics Canada

- Designer:

The Aboriginal Children's Survey was developed by Statistics Canada and Aboriginal advisors from across the country and was conducted jointly with Human Resources and Social Development Canada

- User:

Researchers, Aboriginal organizations, community planners, governments and the public

- Frequency:

Quinquennial (5 year)

- Purpose and Description :

The Aboriginal Children's Survey was created in 2006; it provides information on the development and socio economic conditions of aboriginal (Métis, Inuit, and off-reserve First Nations ) children under 6 years of age in urban, rural, and northern locations throughout Canada.

- Indicators:

Physical health and motor development: healthy birthweight, incidence of meningococcal group c, infant mortality rate, motor and social development, etc.

Emotional health: emotional problem anxiety, hyperactivity-inattention, physical aggression-conduct problem

Social knowledge and competence: prosocial behaviour

Cognitive learning and language communication: language

- Relevance for INAC's S.O. level:

The People, the North, OFI

Sources: Statistics Canada (2008). *The Aboriginal Children's Survey (ACS)*

<http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=5108&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2>

Statistics Canada (2004). *The Aboriginal Children's Survey*

<http://www.earlylearning.ubc.ca/documents/development-health/Canada,%20Stats%20Canada,%202004-B.pdf>

Government of Canada Report (2006). *Chapter 8 – Well-Being of Aboriginal Children in Canada.*

[http://www.socialunion.gc.ca/well\\_being/2007/en/chapter\\_8.shtml](http://www.socialunion.gc.ca/well_being/2007/en/chapter_8.shtml)

## **6. Aboriginal Business Survey /Aboriginal Entrepreneur Survey**

- Manager

Statistics Canada

- Designer:

The questionnaire was designed by Small Business and Special Surveys Division with input from the survey sponsor (Industry Canada) as well as the National Aboriginal Economic Development Board

- User:

Survey sponsor, suppliers of Aboriginal business financing, government and non-government organizations

- Frequency:

One Time (The survey is inactive)

- Purpose and Description :

The Aboriginal Entrepreneurs Survey (AES) collected data on Aboriginal business owners and their businesses. It gathered information on a variety of topics such as: business objectives and growth expectations, barriers to expansion, training, employee characteristics, business financing, sources of assistance, markets and clients.

- Indicators:

Business formation rate

- Relevance for INAC's S.O. level:

The Economy, the North

Sources: Statistics Canada (2004). *Aboriginal Entrepreneur Survey (AES)*

<http://www.statcan.gc.ca/cgi->

[bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=5048&lang=en&db=imdb&adm=8](http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=5048&lang=en&db=imdb&adm=8)

[&dis=2](http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=5048&lang=en&db=imdb&adm=8)

Tresory Board of Canada Secretariat. (2005). *Canada's Performance Report*

*2005 - Annex 3 - Indicators and Additional Information*

<http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/05/ann304-eng.asp>

## Annexe C

**Tableau de bord des préoccupations des femmes autochtones du Canada**

Education enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Faire des études, bénéficier d'une formation		Taux d'obtention de diplômes par âge et sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux net de fréquentation des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Taux d'obtention de diplômes des trois groupes désignés par niveau d'études (primaire, secondaire, collégial, universitaire) selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Indice d'équité de genre en éducation des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> </ul>
Manque de places en garderies à des prix abordables			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants sur les listes d'attente des garderies</li> <li>- Taux d'occupation des places de garderie</li> <li>- Nombre de places de garderie disponibles par rapport au nombre de places demandées.</li> </ul>
Coût des études universitaires			- Ratio des frais d'études

			universitaires sur une base annuelle et des revenus annuels des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne
Bourses d'études pour promouvoir les études universitaires (femmes métisses)			- nombre et valeur des bourses d'études octroyées

Santé <sup>21</sup> (enjeux/problèmes)	Indicateurs Santé Canada existants (à améliorer)	
Piètre état de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espérance de vie à la naissance</li> <li>- Prévalence déclarée de maladies chroniques</li> <li>- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel.</li> <li>- Années potentielles de vie perdues dues au suicide et aux blessures</li> <li>- Pourcentage des patients de 15 ans et plus qui ont déclaré être « très</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espérance de vie à la naissance selon le sexe par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Prévalence déclarée de maladies chroniques selon le sexe, l'âge</li> <li>- Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Années potentielles de vie perdues dues au suicide et aux blessures des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> </ul>

<sup>21</sup> Depuis 1945, AINC a transféré la gestion des services de santé des Premières nations (indiens inscrits) et des Inuits vivant au nord à Santé Canada. C'est la province qui prodigue des soins de santé aux métis et aux Premières nations (indiens non inscrits).

		satisfaits » ou « assez satisfaits » du mode de prestation des services reçus	- Pourcentage des patients selon le sexe, l'âge qui ont déclaré être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » du mode de prestation des services reçus
Grossesse précoce			- Taux de fertilité des adolescents autochtones comparé au aux de fertilité des adolescentes non autochtones.  - Nombre de naissances sur 1000 chez les adolescentes autochtones comparé au nombre de naissances sur 1000 chez les adolescentes non autochtones
Syndrome d'alcoolisme foetal chez les femmes inuit			- nombre de bébés nés avec le syndrome d'alcoolisme foetal
Reconnaissance du savoir traditionnel en santé reproductive et dans le domaine de l'accouchement			- Nombre et valeur des subventions pour les programmes de formation de sages femmes autochtones  - Nombre et valeur des subventions pour des recherches sur le savoir traditionnel en santé reproductive et dans le domaine de l'accouchement  - Nombre de sages femmes autochtones officiellement reconnues  - Proportion d'établissement de santé ayant intégré dans leurs équipes des sages femmes autochtones
Reconnaissance de la pratique traditionnelle des sages femmes inuit			- Nombre de sages femmes inuit formées, enregistrées et exerçant leur profession

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de femmes inuit ayant recours aux sages femmes pour accoucher dans leurs communautés</li> <li>- Nombre de centres/cliniques d'accouchement créés</li> <li>- Nombre de partenariats conclus entre les prestataires de soins de santé et les communautés</li> </ul>
Guérison des individus et des collectivités		- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bien-être individuel :</b> Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- <b>Bien-être collectif :</b> Taux de crimes et indice de gravité des crimes dans les communautés ;  indice de capacité des communautés ;  indice du bien-être des collectivités autochtones</li> </ul>
Besoin de personnel autochtone pour fournir des services dans le domaine de la santé aux populations autochtones			- Nombre de personnel autochtone dans les services de santé
Nécessité d'une approche holistique en santé			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'équipes médicales incluant en leur sein des thérapeutes traditionnels</li> <li>- Taux de collaboration des</li> </ul>

			<p>thérapeutes de la médecine traditionnelle et de la médecine moderne ; taux de collaboration de thérapeutes de la médecine moderne entre eux (généralistes, psychologues, psychiatres, etc)</p> <p>- Nombre et valeur des subventions sur les recherches relatives à l'approche holistique en santé</p>
Difficulté d'accès aux soins de santé		<p>- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont fait état de certaines barrières à l'obtention de soins de santé</p> <p>- Pourcentage des patients de 15 ans et plus qui ont déclaré être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » du mode de prestation des services reçus</p>	<p>Pourcentage de personnes selon le sexe, l'âge qui ont fait état de certaines barrières à l'obtention de soins de santé</p> <p>Pourcentage des patients selon le sexe, - l'âge qui ont déclaré être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » du mode de prestation des services reçus</p> <p>- Taux de professionnels de la santé disponibles par 100.000 habitants</p> <p>- nombre de personnes selon le sexe, l'âge ayant consulté un médecin au cours des douze derniers mois</p> <p>- Emplacement des infrastructures de la santé par rapport à la localisation des communautés</p> <p>- délai d'attente dans l'obtention des soins de santé</p>

<b>Famille et bien-être</b> (enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants (Statistiques)	Indicateurs AINC existants ( à améliorer)	
Guérison des familles et des communautés		- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel.	- <b>Guérison des familles :</b> Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne  - <b>Guérison des collectivités :</b> taux de crimes et de violence dans les communautés ;

			<p>indice de capacité des communautés ;</p> <p>indice du bien-être des collectivités autochtones</p>
Renforcement des familles inuits	- Scores sur l'indice de développement humain des Inuits et l'indice de bien-être des communautés inuits	- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel.	<p>- Indice de bien-être des enfants (inuits)</p> <p>Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</p>
Investissements dans la petite enfance	Nombre de projets intégrés et/ou coordonnés en lien avec la petite enfance (Number of integrated and/or coordinated Early Childhood Development demonstration projects)		<p>- Indice de bien-être des enfants (des trois groupes désignés)</p> <p>- Nombre de places de garderies créées</p> <p>- Nombre de programmes de soutien et d'aide aux familles et parents</p>

**Logement** (enjeux/problèmes)

Indicateurs AINC existants (à améliorer)

Pénurie de logements dans les réserves			- nombre de logements vacants dans les réserves par rapport aux besoins en logements
Pénurie de logements abordables			- Part du budget des trois groupes désignés logement selon le sexe, l'âge dévolu au logement par rapport à la moyenne canadienne  - Stock de logements sociaux par rapport au stock total de logements  - Demandes de logement social non satisfaites
Logements en deçà des standards de qualité et de quantité		<p><b>qualité du logement</b> : nombre de personnes dont le logement ne nécessite pas de réparations majeures</p> <p><b>quantité du logement</b> : proportion de la population vivant dans des logements avec pas plus d'une personne par chambre</p>	<p><b>qualité du logement</b> : nombre de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge, dont le logement ne nécessite pas de réparations majeures par rapport à la moyenne canadienne</p> <p><b>quantité du logement</b> : proportion de la population des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge, vivant dans des logements avec pas plus d'une personne par rapport à la moyenne canadienne par chambre</p>
Absence de l'application de l'égalité entre les sexes dans les programmes de logements			
La Protection des droits de propriété des femmes autochtones dans les réserves est défailante			

L'itinérance des femmes autochtones			- Proportion de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge se prévalant des services d'assistance pour personnes itinérantes par rapport à la moyenne canadienne
-------------------------------------	--	--	---

<b>Violence (enjeux/problèmes)</b>		<b>Indicateurs AINC existants (à améliorer)</b>	
La victimisation des femmes autochtones			<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de victimisation criminelle chez les trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- proportion et fréquence de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge faisant usage de services d'aide aux victimes de violence par rapport à la moyenne canadienne</li> </ul>
Inaptitude du système judiciaire et policier à répondre aux besoins des victimes autochtones de violence			<ul style="list-style-type: none"> <li>- proportion de victimes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge faisant usage du système judiciaire et policier par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Satisfaction des victimes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge, vis-à-vis du système judiciaire et policier par rapport à la moyenne</li> </ul>

Sécurité et bien-être des femmes autochtones non assurés			<p>canadienne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité des services de police aux trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Nombre d'initiatives et de stratégies locales et nationales de lutte contre la violence</li> <li>- taux de victimisation criminelle chez les trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Sentiment de sécurité et de bien-être des femmes autochtones</li> <li>- nombre de programmes visant à réduire la violence envers les femmes et les familles autochtones dans les communautés autochtones et pourcentage de ces programmes dirigés par des autochtones.</li> </ul>
Pénurie de refuges, de maisons de transition pour les femmes autochtones victimes de violence principalement dans les zones reculées/isolées ou dans les communautés en manque de ces infrastructures (par exemple les réserves)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de communautés de premières nations offrant des projets de prévention de la violence familiale</li> <li>- nombre de refuges (number of family violence shelters)</li> <li>- pourcentage de communautés des premières nations admissibles ayant signé des accords de financement pour offrir des services de prévention de la violence familiale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de logements disponibles par rapport aux besoins en logement</li> <li>- Disponibilité de refuges, de maisons de transition en zones reculées/isolées ou dans les réserves</li> <li>- Répartition géographique du stock de logement</li> </ul>

Considérations économiques (enjeux/problèmes)		Indicateurs AINC existants ( à améliorer)	
Parvenir à l'autonomie financière et économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice du bien-être des collectivités autochtones (emploi, revenu, éducation, logement comme sous indices)</li> <li>Indicateurs provisoires (nterim Indicators)</li> <li>- Taux d'emploi</li> <li>- Revenu total (incluant ceux provenant d'un emploi, d'investissements, et tout de tout autres revenus excluant les transferts gouvernementaux)</li> <li>- Indice d'autosuffisance (Self-reliance index)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de participation des femmes chez les Indiens inscrits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-efficient de Gini</li> <li>- Taux de pauvreté des trois groupes désignés avant et après transferts sociaux selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Indice de participation des femmes des trois groupes désignés</li> </ul>

Favoriser le développement économique (femmes métisses)			- Indice du bien-être des collectivités financées

Droits et justice (Surpopulation carcérale et accès à la justice) (enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons			- taux d'incarcération des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne
Accès à la justice			- Degré de satisfaction des utilisateurs des trois groupes désignés du système judiciaire selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne

Droits et justice (La loi sur les Indiens et le projet de loi c-31) (enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Discrimination relative à la catégorisation de l'identité autochtone, aux lois et pratiques chez les Premières nations			Nombre de situations dans la loi et les pratiques où il y a iniquité entre homme et femme des Premières nations

Égalité entre les sexes et analyse comparative entre les sexes (enjeux/problèmes)		Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Correction des discriminations liées au genre dans la loi sur les Indiens, le projet de loi c-31 et dans les autres législations canadiennes en lien avec les droits de la personne			- Amendement des législations visées en accord avec la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.
Participation active des femmes autochtones à l'autodétermination			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'implication des femmes des trois groupes désignés à tous les niveaux dans les processus et initiatives relatifs à l'autodétermination</li> <li>- Degré d'intégration des perspectives des femmes des trois groupes désignés dans tous les processus et initiatives relatifs à l'autodétermination</li> </ul>
Reconnaissance et investissements dans l'association des femmes inuit Pauktuutit			- Degré de consultation et de participation de Pauktuutit à toutes les tables de décisions par rapport à tous

			<p>les projets destinés aux femmes inuits en tant que porte-parole officiel de ces dernières et membre reconnu des associations nationales des peuples autochtones</p> <p>- Nombre et valeur du financement alloué à Pauktuutit en vertu de son statut d'association nationale de peuples autochtones</p>
Application d'une ACS culturellement adaptée			

<b>Culture</b> (enjeux/problèmes)		Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Prestation de services et programmes culturellement adaptés			Nombre de services et de programmes entérinés par des autorités autochtones compétentes comme étant culturellement adaptés
Intégration de la culture en éducation	Nombre de projets en lien avec le développement de curriculum (number of projects related to curricula development )		<p>- Taux de participation des autochtones à la conception du curriculum scolaire</p> <p>- Taux de recrutement de professeurs autochtones qui dispensent des cours sur les études culturelles autochtones</p>
Développement de programmes culturellement adaptés pour les jardins d'enfants, l'école primaire			- Nombre de programmes culturellement adaptés conçus pour les jardins d'enfants, l'école primaire

Garderies culturellement appropriées pour les enfants métis			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'utilisation de matériel didactique et ludique culturellement adapté</li> <li>- Proportion d'éducateurs et d'éducatrices métis travaillant dans la garderie</li> <li>- Communication dans les langues métisses à la garderie</li> </ul>
Intégration de la culture dans le système policier et judiciaire			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'agents de police et du corps judiciaire formés aux fondements culturels autochtones (codes, normes, valeurs)</li> <li>- Pourcentage de protocoles ou de pratiques culturelles acceptés et en usage dans le système policier et judiciaire</li> </ul>
Prise en compte de la spécificité des peuples autochtones dans l'élaboration des programmes et services.			<ul style="list-style-type: none"> <li>- proportion de programmes et services distincts élaborés pour les femmes trois groupes désignés entérinés par des institutions autochtones reconnues/compétentes</li> <li>- Formation des agents de programme au cadre de l'analyse équilibrée entre les sexes des Premières nations, à l'analyse comparative entre les sexes culturellement adapté dans le contexte</li> </ul>

			inuit, à l'analyse comparative entre les sexes culturellement adapté chez les Métis
Promotion des langues autochtones			<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre et valeur des subventions de programmes de promotion de la langue</li> <li>- Degré d'utilisation des langues autochtones en public (dans les garderies, écoles et universités, lors d'événements sociaux, de rencontres communautaires)</li> <li>- Variation du nombre de personnes comprenant et parlant une ou des langues autochtones</li> <li>- Variation du nombre de personnes ayant une langue autochtone comme langue maternelle</li> <li>- Variation du nombre de personnes parlant une langue autochtone à la maison)</li> <li>- nombre de lois protégeant les langues autochtones<sup>22</sup></li> <li>- Augmentation des projets de recherche et de formation sur les stratégies de revitalisation des langues autochtones</li> </ul>

<sup>22</sup> Cet indicateur est un « indicateur proxy ». L'objectif n'est pas de connaître le nombre de lois, mais plutôt le degré de couverture ou de protection légale des langues autochtones. L'indicateur est alors ainsi libellé provisoirement jusqu'à ce que quelque chose de mieux puisse être suggéré.

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- pourcentage d'enfants apprenant les langues autochtones.</li> <li>- nombre de programmes destinés à la transmission/à l'apprentissage des langues autochtones</li> <li>- Utilisation des langues officielles dans des documents officiels</li> <li>- Utilisation des langues autochtones dans les médias.</li> </ul>
Promotion du savoir traditionnel			<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'accords juridiques conclus sur le plan national et international pour protéger le savoir traditionnel</li> <li>- Nombre et valeur des subventions accordées aux projets de recherche sur la sauvegarde du savoir traditionnel et aux projets de protection de ce savoir</li> </ul>
Protection de la propriété intellectuelle			

Leadership/prise de décision (enjeux/problèmes)		Indicateurs AINC existants ( à améliorer)	
Représentation des femmes autochtones aux postes de décision dans leurs communautés et dans la société	- Indice de participation (des femmes autochtones)		
Participation des femmes autochtones aux décisions qui les touchent			- Pourcentage de femmes autochtones recrutées pour travailler dans les secteurs d'élaboration des politiques

			<p>gouvernementales les affectant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'implication des femmes autochtones à toutes les étapes dans les processus en lien avec les questions qui les affectent</li> <li>- Mesure dans laquelle l'opinion des femmes autochtones est prise en compte sur les questions qui les affectent</li> <li>- Degré et fréquence de consultation de groupes de femmes autochtones (reconnus)</li> </ul>
Association à part entière aux enjeux de l'intendance environnementale			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'implication des femmes autochtones à tous les niveaux dans les processus et initiatives relatifs à l'intendance environnementale</li> <li>- Mesure dans laquelle l'opinion des femmes autochtones est prise en compte dans les enjeux de l'intendance environnementale</li> </ul>
Meilleure prise en compte par les leaders masculins autochtones des enjeux des communautés			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des enjeux communautaires au menu des tables de négociation</li> <li>- Équilibre aux tables de négociation entre les enjeux communautaires et les autres enjeux des peuples autochtones</li> </ul>
Participation des femmes autochtones leaders aux négociations de traités, des revendications territoriales			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'implication des femmes autochtones leaders dans toutes les négociations de traités, de</li> </ul>

			revendications territoriales  - Mesure dans laquelle l'opinion des femmes autochtones leaders est prise en compte sur les questions de négociations de traités, de revendications territoriales
--	--	--	---

## Annexe C

### Tableau de bord des préoccupations des femmes autochtones du Canada

Education enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)
Faire des études, bénéficier d'une formation		Taux d'obtention de diplômes par âge et sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux net de fréquentation des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Taux d'obtention de diplômes des trois groupes désignés par niveau d'études (primaire, secondaire, collégial, universitaire) selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Indice d'équité de genre en éducation des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> </ul>
Manque de places en garderies à des prix abordables			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants sur les listes d'attente des garderies</li> <li>- Taux d'occupation des places de garderie</li> <li>- Nombre de places de garderie disponibles par rapport au nombre de places demandées.</li> </ul>
Coût des études universitaires			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratio des frais d'études</li> </ul>

			universitaires sur une base annuelle et des revenus annuels des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne
Bourses d'études pour promouvoir les études universitaires (femmes métisses)			- nombre et valeur des bourses d'études octroyées

Santé <sup>23</sup> (enjeux/problèmes)	Indicateurs Santé Canada existants (à améliorer)	
Piètre état de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espérance de vie à la naissance</li> <li>- Prévalence déclarée de maladies chroniques</li> <li>- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel.</li> <li>- Années potentielles de vie perdues dues au suicide et aux blessures</li> <li>- Pourcentage des patients de 15 ans et plus qui ont déclaré être « très</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espérance de vie à la naissance selon le sexe par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Prévalence déclarée de maladies chroniques selon le sexe, l'âge</li> <li>- Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Années potentielles de vie perdues dues au suicide et aux blessures des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> </ul>

<sup>23</sup> Depuis 1945, AINC a transféré la gestion des services de santé des Premières nations (indiens inscrits) et des Inuits vivant au nord à Santé Canada. C'est la province qui prodigue des soins de santé aux métis et aux Premières nations (indiens non inscrits).

		satisfaits » ou « assez satisfaits » du mode de prestation des services reçus	- Pourcentage des patients selon le sexe, l'âge qui ont déclaré être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » du mode de prestation des services reçus
Grossesse précoce			- Taux de fertilité des adolescents autochtones comparé au taux de fertilité des adolescentes non autochtones.  - Nombre de naissances sur 1000 chez les adolescentes autochtones comparé au nombre de naissances sur 1000 chez les adolescentes non autochtones
Syndrome d'alcoolisme foetal chez les femmes inuit			- nombre de bébés nés avec le syndrome d'alcoolisme foetal
Reconnaissance du savoir traditionnel en santé reproductive et dans le domaine de l'accouchement			- Nombre et valeur des subventions pour les programmes de formation de sages femmes autochtones  - Nombre et valeur des subventions pour des recherches sur le savoir traditionnel en santé reproductive et dans le domaine de l'accouchement  - Nombre de sages femmes autochtones officiellement reconnues  - Proportion d'établissement de santé ayant intégré dans leurs équipes des sages femmes autochtones
Reconnaissance de la pratique traditionnelle des sages femmes inuit			- Nombre de sages femmes inuit formées, enregistrées et exerçant leur profession

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de femmes inuit ayant recours aux sages femmes pour accoucher dans leurs communautés</li> <li>- Nombre de centres/cliniques d'accouchement créés</li> <li>- Nombre de partenariats conclus entre les prestataires de soins de santé et les communautés</li> </ul>
Guérison des individus et des collectivités		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bien-être individuel :</b> Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- <b>Bien-être collectif :</b> Taux de crimes et indice de gravité des crimes dans les communautés ;  indice de capacité des communautés ;  indice du bien-être des collectivités autochtones</li> </ul>
Besoin de personnel autochtone pour fournir des services dans le domaine de la santé aux populations autochtones			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnel autochtone dans les services de santé</li> </ul>
Nécessité d'une approche holistique en santé			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'équipes médicales incluant en leur sein des thérapeutes traditionnels</li> <li>- Taux de collaboration des</li> </ul>

			<p>thérapeutes de la médecine traditionnelle et de la médecine moderne ; taux de collaboration de thérapeutes de la médecine moderne entre eux (généralistes, psychologues, psychiatres, etc)</p> <p>- Nombre et valeur des subventions sur les recherches relatives à l'approche holistique en santé</p>
Difficulté d'accès aux soins de santé		<p>- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont fait état de certaines barrières à l'obtention de soins de santé</p> <p>- Pourcentage des patients de 15 ans et plus qui ont déclaré être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » du mode de prestation des services reçus</p>	<p>Pourcentage de personnes selon le sexe, l'âge qui ont fait état de certaines barrières à l'obtention de soins de santé</p> <p>Pourcentage des patients selon le sexe, - l'âge qui ont déclaré être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » du mode de prestation des services reçus</p> <p>- Taux de professionnels de la santé disponibles par 100.000 habitants</p> <p>- nombre de personnes selon le sexe, l'âge ayant consulté un médecin au cours des douze derniers mois</p> <p>- Emplacement des infrastructures de la santé par rapport à la localisation des communautés</p> <p>- délai d'attente dans l'obtention des soins de santé</p>

<b>Famille et bien-être</b> (enjeux/problèmes)		Indicateurs AINC existants ( à améliorer)	
Guérison des familles et des communautés		- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel.	- <b>Guérison des familles :</b> Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne  - <b>Guérison des collectivités :</b> taux de crimes et de violence dans les communautés ;  indice de capacité des communautés ;  indice du bien-être des collectivités autochtones
Renforcement des familles inuits	- Scores sur l'indice de développement humain des Inuits et l'indice de bien-être des communautés inuits	- Pourcentage des membres des Premières nations de 18 ans et plus qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel.	- Indice de bien-être des enfants (inuits)  Pourcentage des personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge qui ont déclaré que leur santé était bien équilibrée sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel par rapport à la moyenne canadienne
Investissements dans la petite enfance	Nombre de projets intégrés et/ou coordonnés en lien avec la petite enfance (Number of integrated and/or coordinated Early Childhood Development demonstration projects)		- Indice de bien-être des enfants (des trois groupes désignés)  - Nombre de places de garderies créées

			- Nombre de programmes de soutien et d'aide aux familles et parents
--	--	--	---

Logement (enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Pénurie de logements dans les réserves			- nombre de logements vacants dans les réserves par rapport aux besoins en logements
Pénurie de logements abordables			- Part du budget des trois groupes désignés logement selon le sexe, l'âge dévolu au logement par rapport à la moyenne canadienne  - Stock de logements sociaux par rapport au stock total de logements  - Demandes de logement social non satisfaites
Logements en deçà des standards de qualité et de quantité		<b>qualité du logement</b> : nombre de personnes dont le logement ne nécessite pas de réparations majeures  <b>quantité du logement</b> : proportion	<b>qualité du logement</b> : nombre de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge, dont le logement ne nécessite pas de réparations majeures par rapport à la moyenne

		de la population vivant dans des logements avec pas plus d'une personne par chambre	canadienne  <b>quantité du logement</b> : proportion de la population des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge, vivant dans des logements avec pas plus d'une personne par rapport à la moyenne canadienne par chambre
Absence de l'application de l'égalité entre les sexes dans les programmes de logements			
La Protection des droits de propriété des femmes autochtones dans les réserves est défaillante			
L'itinérance des femmes autochtones			- Proportion de personnes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge se prévalant des services d'assistance pour personnes itinérantes par rapport à la moyenne canadienne

<b>Violence (enjeux/problèmes)</b>		<b>Indicateurs AINC existants (à améliorer)</b>	
La victimisation des femmes autochtones			- taux de victimisation criminelle chez les trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne  - proportion et fréquence de personnes des trois groupes désignés

			selon le sexe, l'âge faisant usage de services d'aide aux victimes de violence par rapport à la moyenne canadienne
Inaptitude du système judiciaire et policier à répondre aux besoins des victimes autochtones de violence			<ul style="list-style-type: none"> <li>- proportion de victimes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge faisant usage du système judiciaire et policier par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Satisfaction des victimes des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge, vis-à-vis du système judiciaire et policier par rapport à la moyenne canadienne</li> </ul>
Sécurité et bien-être des femmes autochtones non assurés			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité des services de police aux trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Nombre d'initiatives et de stratégies locales et nationales de luttes contre la violence</li> <li>- taux de victimisation criminelle chez les trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Sentiment de sécurité et de bien-être des femmes autochtones</li> <li>- nombre de programmes visant à réduire la violence envers les femmes et les familles autochtones dans les communautés autochtones et</li> </ul>

			pourcentage de ces programmes dirigés par des autochtones.
Pénurie de refuges, de maisons de transition pour les femmes autochtones victimes de violence principalement dans les zones reculées/isolées ou dans les communautés en manque de ces infrastructures (par exemple les réserves)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de communautés de premières nations offrant des projets de prévention de la violence familiale</li> <li>- nombre de refuges (number of family violence shelters)</li> <li>- pourcentage de communautés des premières nations admissibles ayant signé des accords de financement pour offrir des services de prévention de la violence familiale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de logements disponibles par rapport aux besoins en logement</li> <li>- Disponibilité de refuges, de maisons de transition en zones reculées/ isolées ou dans les réserves</li> <li>- Répartition géographique du stock de logement</li> </ul>

Considérations économiques (enjeux/problèmes)		Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Parvenir à l'autonomie financière et économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice du bien-être des collectivités autochtones (emploi, revenu, éducation, logement comme sous indices)</li> <li>Indicateurs provisoires (nterim Indicators)</li> <li>- Taux d'emploi</li> <li>- Revenu total (incluant ceux provenant d'un emploi,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de participation des femmes chez les Indiens inscrits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-efficient de Gini</li> <li>- Taux de pauvreté des trois groupes désignés avant et après transferts sociaux selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne</li> <li>- Indice de participation des femmes des trois groupes désignés</li> </ul>

	d'investissements, et tout de tout autres revenus excluant les transferts gouvernementaux)  - Indice d'autosuffisance (Self-reliance index)		
Favoriser le développement économique (femmes métisses)			- Indice du bien-être des collectivités financées

<b>Droits et justice</b> (Surpopulation carcérale et accès à la justice)  (enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)
Surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons			- taux d'incarcération des trois groupes désignés selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne
Accès à la justice			- Degré de satisfaction des utilisateurs des trois groupes désignés du système judiciaire selon le sexe, l'âge par rapport à la moyenne canadienne

Droits et justice (La loi sur les Indiens et le projet de loi c-31) (enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Discrimination relative à la catégorisation de l'identité autochtone, aux lois et pratiques chez les Premières nations			Nombre de situations dans la loi et les pratiques où il y a iniquité entre homme et femme des Premières nations

Égalité entre les sexes et analyse comparative entre les sexes (enjeux/problèmes)	Indicateurs AINC existants	Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Correction des discriminations liées au genre dans la loi sur les Indiens, le projet de loi c-31 et dans les autres législations canadiennes en lien avec les droits de la personne			- Amendement des législations visées en accord avec la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.
Participation active des femmes autochtones à l'autodétermination			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'implication des femmes des trois groupes désignés à tous les niveaux dans les processus et initiatives relatifs à l'autodétermination</li> <li>- Degré d'intégration des perspectives des femmes des trois groupes désignés dans tous les processus et initiatives relatifs à l'autodétermination</li> </ul>
Reconnaissance et investissements dans l'association des femmes inuit Pauktuutit			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré de consultation et de participation de Pauktuutit à toutes les tables de décisions par rapport à tous les projets destinés aux femmes inuits en tant que porte-parole officiel de ces dernières et membre reconnu des associations nationales des peuples autochtones</li> <li>- Nombre et valeur du financement alloué à Pauktuutit en vertu de son statut d'association nationale de peuples autochtones</li> </ul>
Application d'une ACS culturellement adaptée			

Culture (enjeux/problèmes)		Indicateurs AINC existants (à améliorer)	
Prestation de services et programmes culturellement adaptés			Nombre de services et de programmes entérinés par des autorités autochtones compétentes comme étant culturellement adaptés
Intégration de la culture en éducation	Nombre de projets en lien avec le développement de curriculum (number of projects related to curricula development )		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation des autochtones à la conception du curriculum scolaire</li> <li>- Taux de recrutement de professeurs autochtones qui dispensent des cours sur les études culturelles autochtones</li> </ul>
Développement de programmes culturellement adaptés pour les jardins d'enfants, l'école primaire			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de programmes culturellement adaptés conçus pour les jardins d'enfants, l'école primaire</li> </ul>
Garderies culturellement appropriées pour les enfants métis			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'utilisation de matériel didactique et ludique culturellement adapté</li> <li>- Proportion d'éducateurs et d'éducatrices métis travaillant dans la garderie</li> <li>- Communication dans les langues métisses à la garderie</li> </ul>

Intégration de la culture dans le système policier et judiciaire			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'agents de police et du corps judiciaire formés aux fondements culturels autochtones (codes, normes, valeurs)</li> <li>- Pourcentage de protocoles ou de pratiques culturelles acceptés et en usage dans le système policier et judiciaire</li> </ul>
Prise en compte de la spécificité des peuples autochtones dans l'élaboration des programmes et services.			<ul style="list-style-type: none"> <li>- proportion de programmes et services distincts élaborés pour les femmes trois groupes désignés entérinés par des institutions autochtones reconnues/compétentes</li> <li>- Formation des agents de programme au cadre de l'analyse équilibrée entre les sexes des Premières nations, à l'analyse comparative entre les sexes culturellement adapté dans le contexte inuit, à l'analyse comparative entre les sexes culturellement adapté chez les Métis</li> </ul>
Promotion des langues autochtones			<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre et valeur des subventions de programmes de promotion de la langue</li> <li>- Degré d'utilisation des langues autochtones en public (dans les garderies, écoles et universités, lors d'événements sociaux, de rencontres communautaires)</li> <li>- Variation du nombre de personnes</li> </ul>

			<p>comprenant et parlant une ou des langues autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Variation du nombre de personnes ayant une langue autochtone comme langue maternelle</li> <li>- Variation du nombre de personnes parlant une langue autochtone à la maison)</li> <li>- nombre de lois protégeant les langues autochtones<sup>24</sup></li> <li>- Augmentation des projets de recherche et de formation sur les stratégies de revitalisation des langues autochtones</li> <li>- pourcentage d'enfants apprenant les langues autochtones.</li> <li>- nombre de programmes destinés à la transmission/à l'apprentissage des langues autochtones</li> <li>- Utilisation des langues officielles dans des documents officiels</li> <li>- Utilisation des langues autochtones dans les médias.</li> </ul>
--	--	--	--

<sup>24</sup> Cet indicateur est un « indicateur proxy». L'objectif n'est pas de connaître le nombre de lois, mais plutôt le degré de couverture ou de protection légale des langues autochtones. L'indicateur est alors ainsi libellé provisoirement jusqu'à ce que quelque chose de mieux puisse être suggéré.

Promotion du savoir traditionnel			<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'accords juridiques conclus sur le plan national et international pour protéger le savoir traditionnel</li> <li>- Nombre et valeur des subventions accordées aux projets de recherche sur la sauvegarde du savoir traditionnel et aux projets de protection de ce savoir</li> </ul>
Protection de la propriété intellectuelle			

Leadership/prise de décision (enjeux/problèmes)		Indicateurs AINC existants ( à améliorer)	
Représentation des femmes autochtones aux postes de décision dans leurs communautés et dans la société	- Indice de participation (des femmes autochtones)		
Participation des femmes autochtones aux décisions qui les touchent			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de femmes autochtones recrutées pour travailler dans les secteurs d'élaboration des politiques gouvernementales les affectant</li> <li>- Degré d'implication des femmes autochtones à toutes les étapes dans les processus en lien avec les questions qui les affectent</li> <li>- Mesure dans laquelle l'opinion des femmes autochtones est prise en compte sur les questions qui les affectent</li> <li>- Degré et fréquence de consultation de groupes de femmes autochtones (reconnus)</li> </ul>
Association à part entière aux enjeux de l'intendance environnementale			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'implication des femmes autochtones à tous les niveaux dans les processus et initiatives relatifs à l'intendance environnementale</li> <li>- Mesure dans laquelle l'opinion des femmes autochtones est prise en compte dans les enjeux de l'intendance environnementale</li> </ul>

<p>Meilleure prise en compte par les leaders masculins autochtones des enjeux des communautés</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des enjeux communautaires au menu des tables de négociation</li> <li>- Équilibre aux tables de négociation entre les enjeux communautaires et les autres enjeux des peuples autochtones</li> </ul>
<p>Participation des femmes autochtones leaders aux négociations de traités, des revendications territoriales</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'implication des femmes autochtones leaders dans toutes les négociations de traités, de revendications territoriales</li> <li>- Mesure dans laquelle l'opinion des femmes autochtones leaders est prise en compte sur les questions de négociations de traités, de revendications territoriales</li> </ul>

## **I. Défis et problèmes des femmes autochtones**

### **1.1. Questions socio-économiques**

#### **1.1.1. Éducation**

Des liens sont souvent établis entre l'éducation, l'emploi, le revenu, la santé, le bien-être. Les femmes autochtones qui, comme l'ont montré les données statistiques, accusent du retard sur le plan de l'éducation, souhaitent tout de même prendre leur destinée en main. Qu'elles soient au Canada, en Nouvelle-Zélande ou en Australie, une de leurs préoccupations essentielles est de pouvoir faire des études ou de bénéficier d'une formation qui leur permette de trouver du travail afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. (L'initiative sœurs par l'esprit, 2008; Steering Committee for the Review of Government Service Provision, 2007; Ministry of Women's Affairs, 2004c ). Cependant, le manque de places dans les garderies tout comme leur prix élevé constituent pour ces femmes des barrières dans leur quête du savoir. D'où leur difficulté à participer pleinement au marché de l'emploi. (Office for Women, 2008a ; Ministry of Women's Affairs, 2004a). Un soutien effectif pour les garderies et les familles est donc un élément crucial. (Women of the Métis Nation, 2007).

Une autre difficulté pour les femmes autochtones réside dans le coût des études. (National Aboriginal Women's Summit, 2007b; Ministry of Women's Affairs, 2004a). En Nouvelle-Zélande, l'endettement des femmes poursuivant des études universitaires constitue un problème auquel le gouvernement veut s'attaquer. (Ministry of Women's Affairs, 2004a). Au Canada, les femmes métisses sont d'avis que des mesures particulières de l'État, en l'occurrence l'octroi des bourses d'études, sont de mise pour faciliter l'accès des femmes aux études universitaires. (Women of the Métis Nation, 2007)

Tableau récapitulatif des enjeux des femmes autochtones en matière d'éducation

Enjeux	Australie	Canada	Nouvelle-Zélande	États-Unis
# 1	Faire des études, bénéficier d'une formation			
# 2	Manque de places en garderies à des prix abordables			
# 3		Coût des études universitaires		
# 4		Bourses d'études pour promouvoir les études universitaires (femmes métisses)		

### 1.1.2. Santé

La santé est une question fondamentale de survie, une préoccupation de taille reconnue par la fédération des peuples indiens Wahpeton de la Saskatchewan (Commission Royale sur les peuples autochtones, 1996b). Elle représente pour toutes les femmes autochtones un enjeu crucial. Au Canada, en Australie, aux États-Unis, les taux alarmants de diabète chez ces femmes en font un véritable enjeu de santé. (Office for Women, 2007 ; NWAC, 2004 ; Joe, 1996). En Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Canada, le taux élevé du cancer de l'utérus, l'obésité et le taux élevé de tabagisme des femmes Maori sont identifiés comme des priorités en matière de santé. (Ministry of Women's Affairs, 2004a ; NWAC, 2004 ; Joe, 1996). Chez les femmes inuits du Canada, le syndrome d'alcoolisme fœtal réclame une attention particulière ; la reconnaissance et la valorisation de la pratique des sages-femmes inuits est tout aussi essentielle.. (Pauktuutit, 2006)

La santé sexuelle des adolescentes est une autre préoccupation. La grossesse précoce est un phénomène de grande ampleur dans les communautés inuits au Canada et chez les jeunes filles Maori en Nouvelle-Zélande. (Archibald, Linda, 2004; Statistics New

Zealand, 2003). A titre d'exemple, en 2001, la Nouvelle Zélande se classait en troisième position des pays de l'OCDE ayant le taux de fertilité le plus élevé. (Statistics New Zealand, 2003). Considérant le mieux-être global comme l'objectif ultime, les femmes autochtones du Canada accordent une priorité absolue à la guérison du corps, de l'esprit, de l'âme et de l'environnement. (Commission Royale sur les peuples autochtones, 1996a). Il importe, pour la santé de leurs collectivités, que les individus puissent guérir entre autres des méfaits de la domination coloniale, du déracinement et de l'assimilation. Notons à cet effet que le Canada partage avec la Nouvelle-Zélande la promotion du personnel autochtone (National Aboriginal Women's Summit, 2007a; Minister of Women's Affairs, 2004a).

Le système de santé, tel qu'il est actuellement, ne répond aux besoins en santé des populations autochtones. Les autochtones partagent donc en commun ce désir d'une approche holistique en santé (Australian Institute of Health and Welfare, 2009b ; Women of the Métis Nation, 2007; Pauktuutit, 2006; Ratima et al. 2005; Ministry of Women's Affairs, 2004c, Commission royale sur les peuples autochtones, 1996a). Permettre l'usage de la médecine traditionnelle participerait à une meilleure appréhension des besoins des peuples autochtones. (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996a).

La difficulté d'accès aux services de santé, entre autres en raison des coûts élevés, de la localisation des infrastructures de santé et de la disponibilité de professionnels de la santé dans des localités isolées ou reculées, des services de transport, des services de santé non culturellement adaptés, constitue une autre charge pour les femmes autochtones dans les quatre pays étudiés. (Australian Institute of Health and Welfare, 2006; Pauktuutit, 2006; Ministry of Women's Affairs, 2004c; Joe, 1999).

Tableau récapitulatif des enjeux des femmes autochtones en matière de santé

<b>Enjeux</b>	<b>Australie</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Nouvelle-Zélande</b>
# 1	Piètre état de santé			

# 2		Grossesse précoce		Grossesse précoce
# 3		Syndrome d'alcoolisme foetal chez les femmes inuits		
# 4		- Reconnaissance du savoir traditionnel en santé reproductive et dans le domaine de l'accouchement  - Reconnaissance de la pratique traditionnelle des sages femmes inuits		
# 5		Guérison des individus et des collectivités		
# 6		Besoin de personnel autochtone pour fournir des services dans le domaine de la santé aux populations autochtones		Besoin de personnel autochtone pour fournir des services aux populations autochtones
# 7	Nécessité d'une approche holistique en santé			
# 8	Difficulté d'accès aux soins de santé			

### 1.1.3. Famille et bien-être

La famille occupe une place de choix dans la vie des femmes autochtones (Office of Women, 2008a ; Pauktuutit, 2006; Minister of Women's Affairs, 2004 ; Commission Royale sur les peuples autochtones, 1996a). Le bien-être de leurs enfants et de leurs collectivités leur tient à cœur. Pour les trois groupes de femmes autochtones du Canada (Inuits, métisses, Premières nations), bien-être communautaire rime avec guérison. (Commission Royale sur les peuples autochtones, 1996a). Elles considèrent

l'investissement dans la petite enfance comme bénéfique et pour les enfants et pour leurs mères<sup>25</sup>. (Steering Committee for the Review of Government Service Provision, 2007; Pauktuutit, 2006; Ministry of Women's Affairs, 2004c). Les femmes inuits en l'occurrence identifient le renforcement des familles comme une priorité<sup>26</sup>.

En général les femmes autochtones consacrent plus de temps que les hommes autochtones et les femmes non autochtones aux travaux non rémunérés, notamment les travaux domestiques (Hull, 2006; Ministry of Women's Affairs, 2004a). En Australie et en Nouvelle-Zélande, ce phénomène a gagné une attention particulière autant de la part des populations que des pouvoirs publics (Office for Women, 2008b; Ministry of Women's Affairs, 2004a). La conciliation travail-famille, une meilleure valorisation et visibilité du travail non rémunéré constituent des priorités. (Office for Women, 2008b; Ministry of Women's Affairs, 2004a; Ministry of Women's Affairs, 2004c).

Tableau récapitulatif des enjeux des femmes autochtones en matière de famille et bien-être

<b>Enjeux</b>	<b>Australie</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Nouvelle-Zélande</b>
# 1		Guérison des familles et des communautés		
# 2		Renforcement des familles inuits		
# 3	Investissements dans la petite enfance			
# 4	Conciliation travail-famille			Conciliation travail-famille
				Valorisation du travail non

<sup>25</sup> L'investissement dans la petite enfance est crucial pour favoriser la participation des femmes autochtones au marché de l'emploi. Cela est d'autant plus important lorsqu'on sait que nombreuses sont les femmes autochtones qui sont célibataires ou chefs d'une famille monoparentale (Women of the Métis Council, 2007; Office for Women, 2007; Ogunwole, 2006)

<sup>26</sup> Étant passées d'un mode de vie nomade au sédentarisme avec des habitats permanents, et confrontées à des problèmes tels la pauvreté, un accès limité aux soins de santé, les séquelles des pensionnats indiens, la perte des repères culturels, etc., les structures familiales inuits ont été dévastées et brisées, d'où la nécessité de leur reconstruction.

				rémunéré/du bénévolat
--	--	--	--	--------------------------

#### 1.1.4. Violence

Les femmes autochtones aspirent à vivre en sécurité et paix. Elles sont cependant, plus que les autres groupes de femmes, soumises à la violence domestique et familiale, à la violence raciale et/ou à la violence sexuelle, ce qui est une violation de leurs droits<sup>27</sup>. La violence domestique et familiale est celle perpétrée contre les femmes par leur époux/compagnon ou un membre de la famille (Flinders Institute for Housing, Urban and Regional Research, 2008). La violence raciale et sexuelle se réfère à la violence subie du fait de leur identité autochtone et du genre (AFAC, 2008 ; Amnesty International 2004).

Au Canada, la violence est autant de nature familiale que raciale. On estime qu'environ 25% de femmes autochtones ont été victimes de violence de la part de leurs époux entre 1999 et 2004 comparativement à 7% pour les femmes non-autochtones (Brzozowski, Taylor-Butts, and Johnson, 2006 cités dans Findlay and Wuttunee, 2007). Amnesty International dans une publication de 2004 sur la violence contre les femmes autochtones au Canada révèle que ces dernières, notamment celles âgées de 25-44 ans, sont plus à risque de décéder de violence que les autres groupes de femmes au Canada.

En Australie, le schéma ne varie pas : En 2003-2004, on dénombrait une hospitalisation des femmes autochtones des suites de violence domestique 35 fois plus que les femmes non-autochtones (Flinders Institute for Housing, Urban and Regional Research, 2008).

Pour ce qui est de la Nouvelle-Zélande, La *National Survey of Crims Victims* (NSCV) de 2001 a révélé que la probabilité pour les femmes Maori d'être victimes de violence de la part de leur partenaire intime au cours de leur vie est de 49% comparativement à 24% chez les femmes de type européen et 23% chez les femmes du pacifique. En 2005, une

<sup>27</sup> La violence liée au genre a été reconnue par le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes comme étant une forme de discrimination. (Amnesty International, 2007)

étude a dévoilé que les femmes Maori plus que les hommes Maori sont susceptibles de connaître :

- la violence familiale (24% des femmes contre 11% des hommes)
- les abus sexuels dans l'enfance –autant dans la famille qu'en dehors – (17% des femmes contre 4% des hommes)
- les abus sexuels à l'âge adulte –autant dans la famille qu'en dehors – (10% des femmes contre un peu moins de 1% d'hommes). (Lievore, Mayhew, 2007).

Aux États-Unis, les femmes autochtones subissent certes la violence familiale, mais elles sont encore plus victimes de violence sexuelle, et ce dans des proportions démesurées. Les amérindiennes et les femmes autochtones de l'Alaska sont 2,5 fois plus à risque que le reste de la population féminine aux États-Unis. Par ailleurs, plus d'une femme amérindienne ou autochtone de l'Alaska sur trois, soit 34,1% est victime d'un viol au cours de sa vie alors que dans la population féminine non autochtone, ce chiffre est moins d'une femme sur cinq. (Amnesty International, 2007). Et à l'instar du Canada, les violences sexuelles commises sur les femmes autochtones émanent des hommes non autochtones : dans 86% des cas de viol ou d'agressions sexuelles sur une femme amérindienne ou autochtone de l'Alaska, l'agresseur est un homme non-autochtone (Amnesty International, 2007).

Que des femmes violentées disparaissent ou meurent est un fait récurrent au Canada. L'Association des femmes autochtones du Canada a, avec le concours financier de Condition féminine Canada, mis en place l'initiative des Sœurs de l'Esprit qui, pour palier la carence de statistiques précises, s'attelle à quantifier avec précision le nombre de femmes autochtones disparues ou assassinées. En date de novembre 2008 leur nombre est porté à 510 dont 127 (25%) disparues, 340 (67%) assassinées et 43 (8%). (Sisters in Spirit Initiative, 2009)

Les chiffres sont alarmants et pourtant ils sont loin de rendre compte de l'ampleur du phénomène de violence. De nombreux cas de violence ne sont en effet pas signalés (Bachman et al. 2008; Findlay et Wuttunee, 2007 ; Amnesty International 2007 et 2004 ;

Philippis, Park, 2004). La peur et le désabusement n'aident pas les victimes à porter plainte. L'absence de soutien de la part des autorités policières et judiciaires, le climat de quasi indifférence dans lequel se déroulent ces disparitions et meurtres sont aussi des facteurs de découragement (Amnesty International, 2004). Il apparaît donc que les autorités politiques sont défailtantes à répondre aux besoins des femmes autochtones. Aux États-Unis par exemple, le système judiciaire est fondé sur des pratiques inégalitaires<sup>28</sup>. À cela s'ajoute la complexité des relations entre les trois niveaux de lois (tribales, étatiques et fédérales), ce qui n'aide pas à déterminer rapidement laquelle des juridictions doit être en charge des dossiers des victimes. Cette complexité favorise par ailleurs l'impunité en permettant aux agresseurs d'échapper à la justice dans certaines zones (Amnesty International, 2007).

Pour ce qui concerne le Canada, il a été interpellé par de nombreux pays de l'ONU qui lui ont demandé d'initier, de concert avec les associations autochtones, une stratégie nationale de lutte contre la violence infligée aux femmes autochtones, de criminaliser la violence domestique et d'enquêter de manière idoine sur cette violence, puis de punir en conséquence les auteurs de ces actes. (Human Right Council, 2009). La mise en place de ces mesures judiciaires n'est sans problème puisque les femmes autochtones ne conçoivent pas qu'on traite leurs hommes d'agresseurs (CRIAOW, 2008; AFAC, 2004). C'est la conception autochtone de la justice qui s'oppose ici à la vision occidentale de la justice.

En Australie est mis en cause le manque de prise en charge réelle du changement de comportement de l'agresseur souvent privé de programme de réhabilitation (Aboriginal and Torres Strait Islander Social Justice Commissioner, 2006). La pénurie des logements est un autre enjeu. Les femmes autochtones victimes de violence sont souvent contraintes de quitter le domicile conjugal pour échapper à leur époux violent, mais il se trouve qu'elles n'ont pas toujours accès à des logements de transition surtout dans des localités reculées. Il est donc impératif que ces logements mis en place dans les endroits où ils sont encore inexistants (NWAC, 2008b; AFAC, 2004).

---

<sup>28</sup> Voir à ce sujet Amnesty International (2007: 12-13)

Tableau récapitulatif des enjeux des femmes autochtones en matière de violence

Enjeux	Australie	Canada	États-Unis	Nouvelle-Zélande
# 1	La victimisation des femmes autochtones			
# 2	Inaptitude du système judiciaire à répondre aux besoins des victimes de violence			
# 3			Complexité du système judiciaire	
# 4	Sécurité et bien-être des femmes autochtones non assurés			
# 5	Pénurie de logements pour les femmes autochtones victimes de violence			

#### 1.1.4. Logement

Comparées à la population non autochtone, les populations autochtones font face à une pénurie de logements décentes et abordables; qu'elles soient dans les réserves ou en dehors des réserves, elles vivent surpeuplés dans des logements souvent construits pour des familles nucléaires (Waldegrave et al. 2006 ; NAIHC, 2005 ; Australian Institute of Health and Welfare, 2005; AFAC, 2004)

Dans les réserves, la pénurie de logement est un problème récurrent. Aux Etats-Unis en 2003, on estimait à 200.000, les besoins en logement (NAIHC, 2005) ; au Canada en 2004, cela se chiffrait à 8 500 (AFAC, 2004). Bien de logements dans les réserves sont en deçà des standards de qualité. Au Canada, environ 44% de logis sont en attente de rénovations (AFAC, 2004) ; aux Etats-Unis, 11,7% des logements sont en attente d'un service de plomberie contre 1, 2% au sein de la population non autochtone (NAIHC, 2005).

Au-delà des similitudes dans les conditions de logement aux Etats-Unis et au Canada, des variables particulières affectent les femmes autochtones du Canada, en l'occurrence la question de l'égalité entre les sexes et celle des biens immobiliers matrimoniaux (BIM).

L'absence de l'application de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) dans les programmes de logement porte préjudice aux femmes des Premières nations, inuit et métisses. Bien qu'elles soient le segment le plus pénalisé au sein de la population autochtone du Canada, en 1996, soit une année après la mise en application de l'ACS dans les programmes du gouvernement fédéral, la nouvelle politique concernant le logement dans les réserves adoptée ne faisait « aucune mention, explicite ou implicite, de l'égalité entre les sexes. » (AFAC, 2004 :5).

Dans les réserves au Canada, les femmes des Premières nations font face à un système judiciaire complexe qui administre les BIM<sup>29</sup>. Dans le contexte canadien, le logement et les BIM sont de compétence provinciale, mais la gestion des réserves étant de compétence fédérale, les BIM relèvent ce faisant de la compétence fédérale. Les dispositions provinciales s'avèrent par conséquent inopérantes dans les réserves. Ainsi, les droits des femmes autochtones vivant dans les réserves ne sont pas protégés au même titre que ceux des autres femmes canadiennes. Par exemple, lors d'un divorce un tribunal ne saurait attribuer à l'un des conjoints - même à celui qui détient la garde des enfants - la possession permanente ou provisoire d'une maison familiale localisée dans une réserve. (AFAC, 2007). Cette situation est fort problématique dans la mesure où les questions du logement et de la violence sont souvent liées. En cas de violence ou de rupture d'union « plusieurs d'entre elles sont forcées de choisir entre demeurer (ou retourner) dans un foyer où la violence règne ou quitter la réserve. » (AFAC, 2004 :7).

En matière de BIM, les femmes autochtones résidant hors réserves ont en théorie les mêmes droits que les femmes canadiennes non autochtones. Dans la pratique, elles peuvent ne pas toujours jouir de ces droits en raison de barrières telles que les coûts, la complexité de la loi et des procédures judiciaires. (AFAC, 2004). Ces femmes, comme la majeure partie des femmes autochtones des pays à l'étude, sont caractérisées par leurs

---

<sup>29</sup> Il existe deux types de biens matrimoniaux, à avoir les BIM se référant à la terre et à tout ce qui s'y rapporte comme par exemple la maison, puis les biens personnels matrimoniaux comme la voiture, les avoirs financiers dans un compte en banque.

faibles revenus. Elles sont alors, tout comme leurs consœurs dans les réserves canadiennes et en Australie, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande, moins susceptibles d’être propriétaires de logis. Elles recherchent plutôt des logements à prix modiques comme par exemple les logements subventionnés de l’État (Waldegrave et al. 2006 ; NAIHC, 2005 ; Australian Institute of Health and Welfare, 2005; AFAC, 2004). Or, il se trouve que depuis 1994 au Canada, les subventions de ces organismes de logement ont drastiquement baissé, ce qui a eu pour effet une augmentation de leur nombre dans le rang des personnes sans-abri (AFAC, 2004).

L’itinérance est un autre enjeu commun aux autochtones des quatre pays de cette étude. Aux Etats-Unis par exemple, on compte 90.000 amérindiens qui sont sans-abri ou qui vivent dans des maisons en deçà des normes reconnues en la matière. (NAIHC, 2005). En Australie, en 2001, 7,526 indigènes étaient recensés comme personnes itinérantes ; c’est la population autochtone féminine qui représente la plus grosse clientèle du service australien d’assistance en matière de logement, soit près de 75%. (Australian Institute of Health and Welfare, 2005)

Les femmes autochtones résidant à l’extérieur des réserves au Canada, tout comme les femmes Maori en Nouvelle-Zélande se voient refuser un logement parce qu’elles sont autochtones. (Waldegrave et al. 2006 ; AFAC, 2004). Lorsqu’elles réussissent à en obtenir un, elles vivent, pour la plupart dans des maisons de piètre qualité, ce qui n’est pas sans conséquence sur leur état de santé. (Waldegrave et al. 2006 ; NAIHC, 2005 ; Australian Institute of Health and Welfare, 2005; AFAC, 2004) .

Tableau récapitulatif des enjeux des femmes autochtones en matière de logement

<b>Enjeux</b>	<b>Australie</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Nouvelle-Zélande</b>
# 1	Pénurie de logements abordables			
# 2		Pénurie de logements dans les réserves		
# 3	Logements en deçà des standards de qualité et de quantité			
# 4		Absence de l’application de		

		l'égalité entre les sexes dans les programmes de logements		
# 5		La Protection des droits de propriété des femmes autochtones est		
# 6	L'itinérance des femmes autochtones			

### 1.1.5. Considérations économiques

La plupart des femmes autochtones vivent dans la précarité. Elles connaissent un taux de chômage élevé, sont plus nombreuses que les hommes autochtones à travailler à temps partiel, ont des revenus inférieurs à ceux des hommes. Briser le cycle de la paupérisation et de la marginalisation en jouissant d'une indépendance financière et économique est par conséquent identifié comme une priorité pour ces femmes. (Office for Women, 2008a; L'initiative sœurs par l'esprit, 2008; Ministry of Women's Affairs, 2004a). Tant et aussi longtemps que des mesures ne seront pas prises pour venir à bout des barrières qui empêchent leur pleine participation à la vie économique, leur autonomie financière ne serait pas envisageable. (Office for Women, 2008a ; AFAC, 2008; Ministry of Women's Affairs, 2004a).

Les femmes autochtones du Canada dénoncent les restrictions d'admissibilité à des programmes socio-économiques (AFAC, 2008) et les femmes métisses demandent, pour leur épanouissement, des investissements stratégiques économiques, qui contribueront notamment à des projets de développement et à la création des PME. (Women of the Métis Nation, 2007)

Tableau récapitulatif sur les enjeux des femmes autochtones en matière d'économie

Enjeux	Australie	Canada	États-Unis	Nouvelle-Zélande
--------	-----------	--------	------------	------------------

# 1	Parvenir à l'autonomie financière et économique		
# 2	Barrières à la participation à la vie économique		Barrières à la participation à la vie économique
# 3		Investissements du gouvernement pour favoriser le développement économique des femmes métisses	

## 1.2. Droits et justice

### 1.2.1. Surpopulation carcérale et accès à la justice

En raison des préjugés dont ils font l'objet, les autochtones sont surreprésentés dans les prisons. (Quince, 2007; Canadian Association of Elizabeth Fry societies, 2006; Law Reform Commission of Western Australia, 2005; US Commission on Civil Rights, 2003; Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba, 1991). Si, comme le souligne le rapport sur l'enquête relative à la justice des peuples autochtones au Manitoba, au Canada, les autochtones sont "*over policed and under protected*" (excessivement surveillés et sous protégés) (Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba, 1991), c'est surtout les femmes autochtones qui sont les clientes privilégiées des prisons. (Canadian Association of Elizabeth Fry societies, 2008; Quince, 2007; Aboriginal Justice Advisory 2006; Law Reform Commission of Western Australia, 2005). Alors qu'elles ne représentaient que 2% de la population féminine au Canada, elles constituaient 29% des femmes détenues dans les prisons fédérales en 2003. (Canadian Association of Elizabeth Fry societies, 2008).

En 1999, l'Australie dénombrait 200 prisonnières sur 100 000 femmes autochtones contre 15,3 sur la même proportion de femmes non autochtones. Depuis 1993, la proportion de femmes autochtones emprisonnées est montée de 97% (Behrendt in Mackinlay. et al.,

2004). En 1999, le taux de poursuites des Maori en Nouvelle-Zélande était estimé à de 76,2 sur une population de 1000 contre 16,95 sur le même nombre de non Maori. En 2004, sur 329 femmes détenues, 58% étaient des Maori (Quince, 2007). Exposées en grand nombre au système judiciaire, (Pickering et Adler 2000 in Mackinlay et al., 2004 ; Harré, 2001), les femmes autochtones n'ont pas accès facile aux services juridiques. En Nouvelle-Zélande par exemple, elles ne peuvent pas faire face aux honoraires des avocats. (Harré, 2001). Aux Etats-Unis, la complexité du système juridique précédemment évoqué, le manque de confiance dans les forces de l'ordre sont des éléments qui peuvent empêcher les femmes amérindiennes et les femmes autochtones de l'Alaska de bénéficier des services judiciaires. (Bachman, et al.2008).

Des problèmes d'ordre plus général contribuent à expliquer le pléthore de femmes autochtones incarcérées en Australie, au Canada, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande. Les barrières linguistiques, le manque d'accès à l'information légale ou aux hommes de loi à des fins de représentation à la cour, en constituent des exemples (Harré, 2001 ; Mackinlay et al., 2004 ; Law Reform Commission of Western Australia, 2005 ; Canadian Association of Elizabeth Fry societies, 2006). La vision du monde et de la justice propre aux autochtones accentue les difficultés de ces populations. (Canadian Association of Elizabeth Fry societies, 2006 ; Mackinlay et al., 2004 ; Us Commission on Civil Rights, 2003). À titre d'exemple, une mauvaise interprétation des mots, du langage corporel des ces femmes pourrait négativement influencer leur verdict. (Canadian Association of Elizabeth Fry societies, 2006 ; Mackinlay et al., 2004).

Les agents de police ou du système judiciaire, notamment les avocats, n'ont souvent aucune formation culturelle relative aux réalités des peuples autochtones (Amnesty International, 2007; Canadian Association of Elizabeth Fry societies, 2006; Mackinlay et al., 2004; Harré, 2001). Or, de l'avis des populations autochtones, l'élément culturel doit être la pierre angulaire de toute entreprise avec elles. En Nouvelle-Zélande par exemple, la famille occupe une place centrale dans la vie des Maori. Cependant, les autorités judiciaires ne semblent pas comprendre à quel point il est important pour les personnes

aux prises avec la justice pénale d'obtenir du soutien des membres de leur famille et de ne pas se retrouver isolées. (Harré, 2001)

La prédominance du personnel masculin et le manque de personnel autochtone affectent négativement les femmes autochtones. (Amnesty International, 2007; Canadian Association of Elizabeth Fry societies, 2006; Mackinlay et al., 2004; Harré, 2001). Elles ont de la difficulté à s'ouvrir, notamment lorsqu'il est question d'aborder des sujets sensibles et délicats : la disponibilité de personnel féminin et autochtone prend alors toute son importance. (Law Reform Commission of Western Australia, 2005; Harré, 2001).

Tableau récapitulatif sur les enjeux en matière de surpopulation carcérale

Enjeux	Australie	Canada	États-Unis	Nouvelle-Zélande
# 1	Surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons			
# 2			Complexité de la juridiction	
# 3	Entraves à l'accès à la justice			

### 1.2.2. La loi sur les Indiens et le projet de loi c-31

Introduite en 1876, la loi sur les Indiens définissait d'une part les critères de l'identité indienne, c'est-à-dire, qui aux yeux de la loi pouvait se réclamer comme indien. Elle constituait d'autre part un instrument d'administration de la vie des peuples autochtones. Elle n'a pas été favorable pour la communauté autochtone en général, les femmes autochtones en particulier. Elle a en effet fragmenté l'identité autochtone.

L'identité autochtone n'était reliée ni à la famille, ni au lieu de naissance ou de résidence des Indiens. Elle était avant tout le produit d'une « expérience mentale commune »<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> « Les tribus indiennes sont, pour la plupart des Indiens, une expérience mentale commune et un fait naturel. La naissance au sein d'une famille, d'un territoire, d'un monde spirituel et d'une race constitue un élément factuel, mais il est moins significatif que l'expérience mentale partagée par les membres de la tribu. L'essence de cette expérience mentale est une idée du monde – un lien communautaire chaleureux, profond et durable avec toutes les choses de la nature, dans une vision commune de leur relation propre. »

(Commission royale sur les peuples autochtones, 1996a :24). Avec la loi, ce sont les autorités qui déterminent qui est Indien et qui ne l'est pas. Le peuple autochtone a d'abord été subdivisé en trois groupes : les Premières nations, les Inuit et les Métis. Puis en indien inscrit, Indien non inscrit, Indien vivant dans une réserve, Indien vivant à l'extérieur d'une réserve, etc. Et chaque groupe ainsi classé avec ses avantages et inconvénients d'un point de vue juridique. (Commission Royale de peuples autochtones, 1996a)

Décrite par les femmes autochtones comme « un monument à l'histoire d'une politique fédérale discriminatoire » (Commission Royale sur les peuples autochtones 1996a :22), la loi contient une pléthore de mesures discriminatoires, telles que l'absence de droit de vote, et de droit à la parole en public pour la femme indienne qui perdait également son statut d'Indien dès qu'elle épousait un non-Indien alors qu'une non-Indienne qui épousait un Indien se voyait conférer ce statut. (Commission Royale sur les peuples autochtones 1996a).

La loi sur les Indiens fut modifiée en 1985 avec le projet de loi c-31, mais elle n'a pas pour autant cessé de léser les Indiennes ; les discriminations ôtées de la loi sont demeurées ancrées dans les habitudes. Paradoxalement, ces sont les autochtones eux-mêmes qui sont les artisans de cette discrimination à l'égard des membres de leurs collectivités. Les femmes qui ont témoigné devant la Commission royale sur les autochtones ont fait état de la politique d'exclusion en matière de logement menée par les leaders autochtones vis-à-vis des femmes qui ont retrouvé leur statut d'Indien (Commission Royale sur les peuples autochtones 1996a).

La modification de la loi n'a pas non plus mis fin aux catégorisations, ce qui continue de poser problème aux femmes indiennes en particulier. À titre d'exemple, la deuxième génération de femmes indiennes ayant retrouvé leur statut d'indien, c'est-à-dire la génération de leurs petits enfants perd son statut si elle épouse des Indiens non inscrits,

---

Citation extraite de *The Road*, une analyse de l'évolution gouvernementale tribale aux Etats-Unis, in Commission Royale de peuples autochtones (1996a :24)

alors que celle d'un homme indien dans les mêmes circonstances n'est pas discriminée. (Commission royale sur les peuples autochtones 1996a).

La distinction dans le statut d'Indien établie par le paragraphe 6 (1) et 6 (2) crée deux catégories d'indiens, ceux qui le sont à part entière et ceux qui le sont à demi. Cette discrimination risque à la longue d'entraîner « l'extinction des Premières nations » (Commission Royale sur les peuples autochtones 1996a : 53).

La loi modifiée sur les Indiens a par ailleurs donné lieu à de nouvelles règles en termes d'appartenance à une bande : cette appartenance n'est plus automatique avec le statut d'Indien inscrit ; les bandes se sont vu conférer le pouvoir de désigner elles-mêmes leurs membres. Leur structure de gouvernance n'est cependant pas au point. Plusieurs conseils de bandes ne sont pas dotés de mécanismes d'appel, ce qui laisse sans recours les personnes à qui le droit d'appartenance à une bande a été refusé. (Commission Royale sur les peuples autochtones 1996a).

Tableau récapitulatif des enjeux relatifs à la loi sur les Indiens et le projet de loi c-31

<b>Enjeux</b>	<b>Australie</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Nouvelle-Zélande</b>
# 1		Discrimination relative à la catégorisation de l'identité autochtone, aux lois et pratiques chez les Premières nations		

### **1.2.3. Égalité des sexes et analyse comparative entre les sexes**

Des discriminations liées au genre sont contenues dans des législations canadiennes. Les droits autochtones ancestraux et les droits issus des traités des femmes autochtones contenus sous la section 35(4) de la constitution canadienne ne sont en pratique pas

reconnus et protégés. La section 15 de la Charte canadienne des droits et libertés ne tient pas toujours compte des femmes autochtones. (National Aboriginal Women's Summit, 2007b). Ces femmes recommandent que des mesures soient prises pour corriger les enjeux juridiques qui entravent l'accès des femmes autochtones aux services publics quelque soit leur statut ou lieu de résidence. (National Aboriginal Women's Summit, 2007b). Les gouvernements fédéral, provincial et territorial sont également interpellés à soutenir les organisations œuvrant pour la cause des femmes autochtones afin que celles-ci soient en mesure d'élaborer des plans d'action stratégiques nationaux conçus sur le long terme<sup>31</sup>. (National Aboriginal Women's Summit, 2007b).

Un autre enjeu pour les femmes autochtones est la nécessité de l'application de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) à tous les programmes qui leur sont destinés. (National Aboriginal Women's Summit, 2007b ; Status of Women Canada, 2000 ). C'est en 1995 que le gouvernement fédéral du Canada a adopté le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes. Ce plan recommande l'intégration de l'ACS à toutes les politiques et législations et enjoint les ministères à recourir à l'ACS pour déterminer les impacts distincts des politiques et programmes sur les hommes et les femmes afin de prendre les mesures idoines <sup>32</sup> pour « rehausser l'efficacité des programmes et services pour l'ensemble de la clientèle. » (Affaires Indiennes et du Nord Canada, 2006 :29).

Les femmes autochtones du Canada estiment que l'ACS doit examiner la discrimination basée sur le sexe et être « partie intégrante des critères d'approbation de toute proposition » les concernant (AFAC, 2004 :5). Elle doit, telle est aussi la position des femmes Maori en Nouvelle-Zélande (Aotearoa New-Zealand Non Governmental Organizations, 2002)<sup>33</sup>, être menée en fonction des valeurs et perspectives des autochtones<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> A ce sujet Pauktuutit, l'association nationale des femmes inuit réclame une reconnaissance officielle des plus hautes sphères du gouvernement et à ce titre des financements conséquents afin de mener à bien sa mission de représentante des intérêts des femmes Inuit

<sup>32</sup> CFC, (1995), *À l'aube du XXIe siècle : plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. Ottawa, Condition féminine Canada., in Affaires Indiennes et du Nord Canada (2008b)

<sup>33</sup> En Nouvelle Zélande, les femmes Maori reprochent au ministère des affaires féminines de mener une enquête sur la condition des femmes Maori en y appliquant une analyse selon les sexes qui ne prend pas en

Tableau récapitulatif des enjeux en matière d'égalité entre les sexes et d'ACS

Enjeux	Australie	Canada	États-Unis	Nouvelle-Zélande
# 1		Correction des discriminations liées au genre dans les législations canadiennes		
Enjeux # 2		Fournir des services aux femmes autochtones sans égard pour leur statut et lieux de résidence		
# 3		Participation active des femmes autochtones à l'auto-détermination		
# 4		Reconnaissance et investissements dans l'association des femmes inuit Pauktuutit		
# 5		Application d'une ACS culturellement adaptée		Application d'une ACS culturellement adaptée

compte leur particularité en tant que femmes Maori. (Aotearoa New-Zealand Non Governmental Organizations, 2002)

<sup>34</sup> Il est à signaler que même si les femmes autochtones du Canada revendiquent l'égalité entre les sexes (l'ÉS) et l'analyse comparative entre les sexes (l'ACS) leur conception du féminisme et de l'ÉS diffèrent de celle des occidentaux. La notion de féminisme à l'occidental leur semble « agressive » ; elle établit des barrières entre les hommes et les femmes et n'a pas grand-chose en commun avec la conception holistique du monde des populations autochtones. (Status of Women Canada, 2000).

### 1.3. Leadership et prise de décision

Les femmes autochtones sont sous représentées aux postes de décision dans leurs communautés et dans la société en général (Australian Human Rights Commission, 2009; Office for Women, 2008c; Ministry of Women's Affairs, 2004a ; Harré, 2000; Commission Royale sur les peuples autochtones 1996a). Cette sous représentation est en partie imputable à l'histoire, notamment aux valeurs patriarcales introduites par les colons dans les sociétés traditionnelles plus égalitaires. (Anderson, Kim, 2009; Quince, 2005; Whitney, 1997).

Dans bon nombre de sociétés traditionnelles au Canada, les femmes avaient le pouvoir politique; on pouvait trouver des femmes chefs traditionnels ou chefs de manière héréditaire, des femmes chefs de clan ou siégeant dans des conseils de femmes. Il est en outre reconnu que les femmes autochtones avaient leur mot à dire dans l'usage des terres, la répartition des vivres et le moment propice d'aller à la guerre. L'introduction de la loi sur les Indiens en 1876 a dépossédé les femmes autochtones de leur pouvoir politique. (Anderson, 2009)

En Australie où la colonisation a fait des ravages semblables, la structure patriarcale a relégué les femmes au second rang; les colons ne consultaient que les hommes. (Andrews, 1996). En Nouvelle-Zélande, c'est de leurs droits légaux à disposer en tant que femmes des avoirs propres à elles, que la colonisation les a dépossédées. (Quince, 2005).

Les choses sont lentement en train d'évoluer en ce qui a trait à la représentation des femmes autochtones aux postes de décisions dans leurs communautés. Par exemple, au Canada on compte aujourd'hui 16 à 19% de femmes chefs de bandes sur les 600 conseils de bandes. (Anderson, 2009).

Les femmes autochtones autant au Canada qu'en Nouvelle-Zélande souhaitent avoir plus d'influence sur les décisions les touchant. (Commission Royale sur les peuples autochtones, 1996a ; Aotearoa-New Zealand Non Governmental Organizations, 2002). Pour les femmes Maori en Nouvelle-Zélande, la participation politique et la participation

aux prises de décisions supposent l'établissement d'un partenariat équilibré et fondé sur une relation d'égal à égal avec le gouvernement ; elles dénoncent le fait de n'avoir pas été reconnues et associées comme des partenaires réels dans le traité de Waitangi<sup>35</sup>. De la part du gouvernement, les femmes Maori attendent un véritable soutien en vue d'accéder à des postes de décision au sein du gouvernement. (Aotearoa-New Zealand Non Governmental Organizations, 2002)

Au Canada, les femmes autochtones veulent être associées entièrement aux enjeux de l'intendance environnementale tels l'eau, la terre, la qualité de l'air, les remèdes, l'accès et les bénéfices provenant du partage du savoir traditionnel appliqué à l'utilisation des ressources (National Aboriginal Women's Summit, 2007a). Elles veulent en outre « définir les codes de conduite qu'elles jugent indispensables à l'exercice responsable du pouvoir ». (Commission Royale sur les peuples autochtones, 1996a :107)

Les femmes chefs du Canada, exerçant déjà leur leadership mais devant composer avec un environnement très masculinisé, sont souvent confrontées au problème de sexisme. Ces femmes chefs ont à cœur de porter aux tables de négociations des enjeux de leurs communautés, à savoir les enjeux sociaux, souvent négligés par les hommes chefs de bandes qui se concentrent surtout sur les négociations territoriales, la gestion des terres. Elles souhaitent par ailleurs avoir plus de voix au chapitre de la négociation des traités, des revendications territoriales. (Anderson, Kim, 2009). Étant les piliers des sociétés, les gardiennes de la tradition, (Anderson, 2009), les femmes leader doivent être encouragées. Des femmes aux postes de décision vont dépendre le bien-être, la cohésion sociale des communautés. (Anderson, Kim, 2009:119; New-Zealand, 2008b :10).

Tableau récapitulatif des enjeux en matière de leadership et prise de décision

<b>Enjeux</b>	<b>Australie</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Nouvelle-Zélande</b>
---------------	------------------	---------------	-------------------	-------------------------

<sup>35</sup> Le traité de Waitangi conclu en 1840 a préservé les droits fonciers des Autochtones de la colonisation. Depuis toute proposition de loi doit être cohérente avec les principes de ce traité. Le tribunal de Waitangi traite les plaintes formulées relativement à la violation du traité de Waitangi

# 1	Représentation des femmes autochtones aux postes de décision dans leurs communautés et dans la société			
# 2	Participation des femmes autochtones aux décisions qui les touchent			
# 3				Soutien du gouvernement pour accéder aux postes de décision dans la fonction publique
# 4		Association à part entière aux enjeux de l'intendance environnementale		
# 5		Meilleure prise en compte par les leaders masculins autochtones des enjeux des communautés		
# 6		Participation des femmes autochtones leaders aux négociations de traités, des revendications territoriales		

#### 1.4. Culture et identité

La colonisation a sévèrement érodé la culture autochtone. Les cultures autochtones ont été assimilées à la culture dominante du conquérant. Une des matérialisations de ce fait a été notamment le placement des enfants autochtones dans des pensionnats et familles d'accueil dans divers pays colonisés, la dévalorisation ou l'interdiction de leurs pratiques culturelles. (Smith, 2009 ; Aboriginal Healing Fondation, 2002 ; Adams, 1995 ; Read, 1981) Au Canada par exemple, les cérémonies religieuses étaient prohibées par le gouvernement. (Commission Royale sur les peuples autochtones, 1996b).

Le mouvement de revitalisation et de revalorisation de la culture qui a pris naissance avec le mouvement d'affirmation des peuples autochtones a remis la culture au devant de la scène. Les populations autochtones réclament que la dimension culturelle soit intégrée dans tous les programmes et services qui leur sont adressés, notamment en santé, en éducation, dans le système judiciaire. (Steering Committee for the Review of Government Service Provision, 2007; Amnesty International, 2007; Ministry of women's affairs 2004a; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996a).

Sur le plan de l'éducation, autant l'Australie, les États-Unis que le Canada soulignent la pertinence du volet culturel. (Steering Committee for the Review of Government Service Provision, 2007 ; Women of the Métis Nation, 2007 ; US Commission on Human Rights, 2003). Aux États-Unis par exemple, on indique que des programmes culturellement appropriés en éducation favorisent la rétention des élèves. (US Commission on Human Rights, 2003).

Au Canada, les femmes métisses mettent l'accent sur la formation continue culturellement appropriée; le gouvernement est, pour cette raison, appelé à développer spécifiquement pour les enfants métis des centres d'apprentissage ainsi que du matériel culturellement adapté qui pourra être utilisé dans les jardins d'enfants et à l'école primaire. Des garderies culturellement appropriées sont tout aussi importantes. (Women of the Métis Nation, 2007).

Dans le système judiciaire, les victimes et familles de victimes déplorent le manque de formation des agents de police aux réalités et normes culturelles autochtones. (AFAC, 2008; Amnesty International 2007; Amnesty International 2004).

La question de la spécificité des peuples et de leur culture est un autre élément qui tient à cœur aux femmes autochtones. En Nouvelle-Zélande, les femmes Maori estiment avoir une vision du monde propre à elles qui est à respecter. (Aotearoa New-Zealand Non Governmental Organizations, 2002). Ces femmes revendiquent en outre une identité culturelle consolidée qui participe à leur estime de soi et leur confiance en soi. (Ministry

of Women's Affairs, 2004c). Les femmes inuit du Canada mettent l'accent sur leur particularité en s'opposant vigoureusement à l'attitude du gouvernement qui les considère comme une « race autochtone supplémentaire » (supplementary aboriginal race). Elles demandent que les programmes qui leur sont destinés tiennent compte de leur spécificité par rapport aux Premières nations et aux métis. (Status of Women, 2000).

L'importance de la culture pour les femmes autochtones passe également par sa promotion. À cet égard, la promotion des langues autochtones, un des fondements de leur identité, est un impératif pour les femmes autochtones en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande. (New-Zealand 2008a; National Aboriginal Women's Summit, 2007b; Steering Committee for the Review of Government Service Provision, 2007). Les femmes autochtones du Canada indiquent, dans le même ordre d'idées, la pertinence de la valorisation du savoir traditionnel et de la protection de la propriété intellectuelle. (National Aboriginal Women's Summit 2007a). Pour ce qui est de l'Australie où la culture est le pivot de la vie des peuples indigènes, il leur est primordial que leur culture soit reconnue par le gouvernement et le système légal. La promotion des activités culturelles, l'accès à la terre, sont également d'autres sujets d'importance (Committee for the Review of Government Service Provision, 2007)

Tableau récapitulatif des enjeux en matière de culture et identité

<b>Enjeux</b>	<b>Australie</b>	<b>Canada</b>	<b>Etats-Unis</b>	<b>Nouvelle-Zélande</b>
# 1	Prestation de services et programmes culturellement adaptés			
# 2	Intégration de la culture en éducation			
# 3		Développement de programmes culturellement adaptés pour les jardins d'enfants, l'école primaire et garderies culturellement appropriées pour les enfants métis		

# 4	Intégration de la culture dans le système policier et judiciaire			
# 5		Prise en compte de la spécificité des trois groupes peuples autochtones.		Prise en compte de la spécificité du peuple Maori
# 6	Promotion de la langue			
# 7		Promotion du savoir traditionnel et protection de la propriété intellectuelle		
# 8	Reconnaissance de la culture par le gouvernement et le système légal			



D0174461 5